

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1970-1971

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1970.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1971, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

EXAMEN DES CREDITS ET DES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 34

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Rapporteur spécial : M. Henri HENNEGUELLE.

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Yvon Coudé du Foresto, Georges Portmann, André Dulin, vice-présidents ; Jacques Descours Desacres, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, André Colin, Antoine Courrière, André Diligent, Paul Driant, Yves Durand, Marcel Fortier, Lucien Gautier, Henri Henneguelle, Gustave Héon, Roger Houdet, Michel Kistler, Modeste Legouez, Marcel Martin, René Monory, Paul Pauly, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Jean Sauvage, Robert Schmitt, Charles Suran, Louis Talamoni, Henri Tournan.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 1376 et annexes, 1395 (tomes I à III et annexe 37),
1400 (tome XIX) et in-8° 308.

Sénat : 53 (1970-1971).

Lois de finances. — Postes-Télécommunications.

Mesdames, Messieurs,

Il me revient, cette année encore, l'honneur de vous présenter, au nom de votre Commission des Finances, le rapport sur le projet de budget annexe des Postes et Télécommunications, tel qu'il est prévu pour 1971.

Le budget annexe des P. T. T., comme l'a voulu le législateur de 1923 qui l'a institué, a pour objet de mettre en lumière les résultats du fonctionnement de ce grand service public et les variations dans la composition du patrimoine qui lui est affecté.

Une étape supplémentaire a été franchie depuis l'an dernier.

La diversité des activités techniques de cette administration et les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la comptabilité analytique ont justifié et permis la recherche d'une plus grande clarté à l'intérieur même de ce budget annexe grâce à l'élaboration de comptes prévisionnels, tant pour l'exploitation que pour les opérations en capital, au niveau de chacune des trois grandes branches : Poste, Télécommunications et Services financiers.

C'est pourquoi l'analyse des grandes masses du projet, complétée par les réflexions qu'elle m'a inspirées, sera suivie de l'examen des particularités budgétaires de chaque branche de l'administration, nous permettant ainsi de tirer des enseignements et conclusions sur les problèmes qui se posent à « l'Entreprise » P. T. T.

A ces différents développements s'ajoutera le compte rendu de l'examen du projet en commission et de l'audition devant elle du Ministre des Postes et Télécommunications à la suite des questions posées par votre rapporteur spécial et un certain nombre de nos collègues.

PREMIERE PARTIE

ANALYSE DES GRANDES MASSES DU PROJET DE BUDGET ANNEXE POUR 1971

Les éléments constitutifs du projet de budget annexe des P. T. T., rapprochés de ceux du budget actuellement en cours d'exécution peuvent être regroupés dans les deux tableaux ci-dessous :

Première section. — Fonctionnement.

RUBRIQUES	PROJET de budget pour 1971.	BUDGET de 1970.	VARIATIONS	
			En valeur absolue.	En pourcentage.
(En millions de francs.)				
<i>A. — Charges.</i>				
Dépenses proprement dites	14.661	12.567	+ 2.114	+ 16,8
Amortissements	1.496	1.300	+ 196	+ 15,1
Prestations de services entre branches ...	414	416	— 2	— 0,5
Total des charges	16.591	14.283	+ 2.308	+ 16,2
<i>B. — Produits.</i>				
Recettes proprement dites	17.648	14.492	+ 3.156	+ 21,8
Travaux faits par l'Administration pour elle-même	1.382	1.220	+ 162	+ 13,3
Prestations de services entre branches ...	414	416	— 2	— 0,5
Total des produits	19.444	16.128	+ 3.316	+ 20,6
C. — Excédent d'exploitation (B — A).	2.853	1.845	+ 1.008	+ 54,6

Deuxième section. — Opérations en capital.

RUBRIQUES	PROJET de budget pour 1971.	BUDGET de 1970.	VARIATIONS	
			En valeur absolue.	En pourcentage.
(En millions de francs.)				
<i>Dépenses.</i>				
Frais d'émission et remboursements d'emprunts ou d'avances.....	440	397	+ 43	+ 10,8
Equipements commandés à l'industrie (1).	3.227	2.408	+ 819	+ 34
Productions d'immobilisations par l'administration pour elle-même.....	1.382	1.220	+ 162	+ 13,3
Total des dépenses.....	5.049	4.025	+ 1.024	+ 25,4
<i>Ressources.</i>				
Excédent d'exploitation.....	2.853	1.845	+ 1.008	+ 54,6
Amortissements	1.496	1.300	+ 196	+ 50,7
Emprunts	550	500	+ 50	— 10
Recettes supplémentaires à déterminer....	150	380	— 230	— 60,5
Total des ressources.....	5.049	4.025	+ 1.024	+ 25,4

(1) Y compris les bâtiments et les terrains.

En ce qui concerne les prestations de services entre branches qui figurent dans le premier tableau ci-dessus, leur prise en compte est la conséquence de la répartition budgétaire impliquant le remboursement par chacune des branches des services qui lui sont rendus par l'autre. Au niveau global du budget annexe pris dans son ensemble, les sommes payées à ce titre se retrouvent en recettes pour le même montant et n'ont pas d'influence sur l'excédent d'exploitation de l'ensemble. Les chapitres de produits et de charges correspondant à ces prestations entre branches doivent cependant exister pour permettre à chaque branche d'y imputer les sommes dues et reçues.

Compte tenu de ces remarques, on peut observer que les recettes d'exploitation croissent un peu plus que les dépenses, de sorte que l'excédent destiné aux investissements augmentera de 54,6 % en 1971.

C'est à partir de ces observations qu'il sera procédé à l'analyse des grandes masses du budget des P. T. T.

I. — Les dépenses.

A. — LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Elles comportent les principaux postes suivants :

NATURE DES CHARGES	PROJET de budget pour 1971.	BUDGET de 1970	VARIATIONS	
			En valeur absolue.	En pourcentage.
(En millions de francs.)				
Charges de personnel (1).....	10.182	9.138	+ 1.044	+ 11,4
Achats	924	750	+ 174	+ 23,2
Prestations de tiers.....	588	449	+ 139	+ 31
Prestations entre branches.....	414	416	— 2	— 0,5
Transports	424	407	+ 21	+ 5,2
Frais divers de gestion (2).....	177	37	+ 140	+ 378,4
Frais financiers :				
— intérêts des emprunts.....	382	287	+ 95	+ 32,9
— intérêts à servir aux déposants de la Caisse nationale d'épargne.....	1.998	1.499	+ 499	+ 33
Amortissements	1.496	1.300	+ 196	+ 15,1
Total des charges.....	16.591	14.283	+ 2.308	+ 16,2

(1) Y compris les charges sociales, les œuvres sociales et les impôts sur les salaires.

(2) Compte tenu d'un crédit de 139.000.000 F prévu pour apurer les créances de l'administration ne donnant pas lieu à encaissement effectif (les impôts sur les véhicules et les impôts locaux n'y sont pas compris).

En faisant abstraction, au niveau global du budget annexe des prestations de services entre branches, on constate que les charges s'accroissent de 16,7 % par rapport à 1970 alors qu'elles avaient progressé de 12,4 % en 1970 par rapport au budget initial de 1969. L'augmentation des dépenses a donc été sérieusement limitée, cette limitation étant d'ailleurs plus marquée pour les dépenses de fonctionnement des services, notamment pour les charges de personnel et les achats, que pour les catégories de dépenses où l'administration des P. T. T. subit purement et simplement les hausses de prix (transport) ou la hausse du loyer de l'argent (intérêts des emprunts, intérêts dûs aux déposants de la Caisse nationale d'épargne).

1° *Les charges de personnel.*

a) Elles représentent 65,9 % du total des charges. Leur progression (11,4 %) par rapport à 1970 est due en particulier à :

	(En millions de francs.)
— l'extension en année pleine du coût des recrutements échelonnés en 1970, ainsi que celui des revalorisations des rémunérations publiques applicables au 1 ^{er} octobre 1969, 1 ^{er} janvier, 1 ^{er} avril et 1 ^{er} octobre 1970.....	229
— l'application de textes :	
— décret n° 70-242 du 19 mars 1970 relatif à la majoration du taux de la prime de transport.	3,4
— décret n° 69-456 du 24 mai 1969 portant modification des taux de calcul des allocations familiales	12,4
— décret n° 69-457 du 24 mai 1969 portant fixation du montant de l'allocation de salaire unique et de l'allocation de la mère au foyer...	
— décret n° 69-793 du 12 août 1969 relatif à l'amélioration des prestations familiales.....	
— décret n° 69-1234 du 30 décembre 1969 relatif à l'augmentation du plafond de la Sécurité sociale	5,3
— application de la décision interministérielle du 2 février 1970 relative aux majorations indiciaires des auxiliaires	15,3
— application des décrets n° 70-78 et n° 70-79 du 27 janvier 1970 relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégories C et D selon les nouvelles échelles de rémunération	96,5
	132,9
— Une provision pour majoration uniforme de cinq points des indices réels au 1 ^{er} octobre 1970.	191
— Une provision pour ajustement de crédits évaluatifs concernant la prime de transport et d'installation ainsi que les pensions et prestations directes	8

Au total les mesures acquises décrites ci-dessus se monteront à 544,9 millions, soit 5,4 % des charges de personnel en 1971.

b) C'est donc à 4,9 % seulement de ces charges que correspondent les mesures nouvelles de cette catégorie, c'est-à-dire à 3 % de l'ensemble des charges du budget annexe des P. T. T.

Ces mesures nouvelles comprennent :

- la dotation pour majoration des traitements au cours de l'année 1971 y compris les charges sociales correspondantes 259 millions.
- la création de 6.500 emplois nouveaux..... 131 millions.
- les mesures indemnitaires et catégorielles en faveur de tout ou partie des personnels P. T. T. . . . 53 millions.

Parmi ces mesures figurent notamment :

- l'augmentation du taux de la prime annuelle de résultat d'exploitation qui passe de 760 F à 800 F ;
- la « tranche 1971 » des mesures décidées en application des travaux de la commission « Lecarpentier » (1) ;
- la création d'un corps de techniciens des installations des Télécommunications par transformation des emplois du corps des contrôleurs divisionnaires et des contrôleurs des installations électromécaniques ;
- la majoration du crédit destiné aux œuvres sociales 9 millions.

Pour apprécier l'effort global de l'administration en matière d'œuvres sociales, il convient d'ajouter aux crédits de fonctionnement (72 millions en incluant les 9 millions ci-dessus), les crédits d'équipement pour le logement du personnel et la construction de bâtiments concernant des réalisations à caractère social qui s'élèveront en 1971 à 47 millions. Au total, les crédits sociaux de l'administration atteindront donc 119 millions.

Les créations d'emplois :

Elles sont limitées à 6.500 pour 1971 ce qui représente 2 % des effectifs actuels.

(1) Voir annexe I.

Ce nombre de créations est relativement important si on le compare à celui obtenu antérieurement ; il reste cependant très faible si on le rapproche des résultats attendus de l'activité (4,5 % à la Poste, 3,5 % aux Chèques postaux et surtout 11,6 % aux Télécommunications) ce qui risque de conduire manifestement à une dégradation du service.

Comparaison des accroissements d'activité et des créations d'emplois à la Poste, aux Télécommunications et aux Chèques postaux.

ANNEES	POSTE			TELECOMMUNICATIONS			CHEQUES POSTAUX		
	Accroissement d'activité (1).	Créations d'emplois.		Accroissement d'activité (2).	Créations d'emplois.		Accroissement d'activité (3).	Créations d'emplois.	
		En valeur absolue.	En pourcentage d'accroissement.		En valeur absolue.	En pourcentage d'accroissement.		En valeur absolue.	En pourcentage d'accroissement.
1960	4,8	1.436	1,1	9,2	574	0,6	3,7	300	1,6
1961	6,7	1.205	0,9	9,5	623	0,7	7,3	820	4,2
1962	6,9	2.100	1,6	11	673	0,7	8,1	1.323	6,6
1963	5,4	6.070	4,6	10,7	3.849	4,1	9,2	1.925	9
1964	7,9	3.332	2,4	7,9	2.881	2,9	6,6	995	4,3
1965	7,8	3.094	2,2	6,9	2.569	2,6	6,6	1.350	5,5
1966	5,7	3.214	2,2	7,8	1.739	1,7	6,2	1.100	4,3
1967	4,7	3.322	2,2	7,1	1.551	1,5	8,2	980	3,7
1968	(4) 5,4	7.997	5,3	(4) 8,3	3.556	3,3	(4) 6,6	2.255	8,1
1969	5,5	4.297	2,7	9,2	1.594	1,4	8,5	2.235	7,7
1970	5,5	3.300	2	9,9	656	0,6	8	435	1,3
1971	4,5	3.445	1,6	11,6	2.205	2	3,5	1.106	3,3

(1) Exprimé en variation du trafic postal.

(2) Exprimé en variation du trafic téléphonique.

(3) Exprimé en variation du nombre d'opérations des chèques.

(4) Corrigé des perturbations dues aux grèves.

La comparaison, année par année, des accroissements d'activité et des créations d'emplois, fait apparaître en effet des écarts impossibles à combler par des gains de productivité normaux de sorte que dans tous les services, la qualité du service ne peut que s'en ressentir.

Les 6.500 créations d'emplois, échelonnées en 1971 de la façon suivante :

- 2.104 en année pleine (y compris la conversion des heures d'auxiliaire de renfort) ;
- 1.508 au 1^{er} avril ;
- 1.271 au 1^{er} juillet ;
- 1.617 au 1^{er} octobre,

ne constituent finalement qu'une charge nouvelle de 131 millions de francs soit 1,3 % des charges de personnel existantes au 1^{er} janvier et 0,8 % des charges totales du budget annexe.

Les usagers peuvent donc légitimement être inquiets des conséquences de cette compression excessive du recrutement au moment où le service du public n'est pas exempt de critiques et où la mécanisation des tâches reste très limitée sur l'ensemble du territoire.

La majoration des traitements et des prestations familiales :

Elle entre pour 259 millions de francs dans les mesures nouvelles relatives aux dépenses de première section.

Cette somme correspond :

— pour 244 millions de francs à l'augmentation prévue des rémunérations de l'ensemble du personnel (+ 3 % de la masse salariale du 1^{er} janvier au 31 décembre) ;

— pour 15 millions à une provision pour l'augmentation des allocations familiales.

La majoration de la prime de résultat d'exploitation :

Il est proposé de porter cette prime uniforme de 760 F à 800 F soit + 4,8 % ; elle avait été majorée en 1970 et portée de 725 F à 760 F. Le Gouvernement n'avait pas cru devoir retenir le taux de 800 F déjà proposé par l'administration lors de l'examen du projet en Conseil supérieur des P. T. T. de 1970. Ce montant constitue une compensation, appréciée du personnel, au moment où un nouvel effort de productivité lui est demandé.

Les crédits sociaux :

Leur accroissement est prévu pour 9 millions de francs en 1971 contre 8 millions en 1970 et 9 millions en 1969. Il convient de noter que la reconduction en 1971 des crédits sociaux attendus en 1970 du budget des charges communes est estimée à 3.167.631 F.

Ce montant permet :

- une participation aux prix des repas servis dans les cantines et restaurants administratifs ;
- une participation aux frais de placement des enfants en colonies et camps de vacances ;
- un complément de subvention aux sociétés de secours mutuel.

L'inscription du montant de cette subvention du budget général est donc indispensable à l'administration des P. T. T. pour le financement en 1971 des avantages sociaux consentis en 1970.

Les dotations de fonctionnement des services :

Elles comprennent sous la rubrique « Charges de personnel » les frais de déplacement, les indemnités pour travail supplémentaire, le salaire des auxiliaires de remplacement utilisés dans des postes provisoirement vacants pour congés de maladie, mutations, etc.

L'ajustement de ces dotations est prévu pour 48 millions de francs en 1971. Il est seulement destiné à faire face à l'accroissement de l'activité sans majoration des taux unitaires de rémunérations.

2° *Les achats.*

La majoration de 174 millions de francs (+ 23,2 %) des crédits relatifs aux achats est due à l'augmentation de la « part programmée » de première section. Cette part programmée, portée ainsi à 731 millions de francs en 1971, représente du matériel de télécommunications d'usage courant (fil de cuivre, câble de réseau, postes téléphoniques, pièces détachées, etc.) acheté en même temps que celui destiné à l'entretien des installations existantes mais finalement incorporé dans de nouvelles installations, contribuant ainsi aux productions d'immobilisations de l'administration pour elle-même.

Le reste de l'augmentation correspond à la majoration des crédits relatifs aux achats de matériel d'entretien, au mobilier et fouritures, au petit outillage, à l'habillement, au carburant et autres fournitures du parc automobile, etc. Leur accroissement est certainement relativement réduit si on le compare à celui de l'activité générale des services et si l'on fait la part des hausses de prix attendues en 1971.

3° *Les prestations de tiers.*

Sont comptabilisés sous cette rubrique les travaux d'entretien et de réparation exécutés par des entreprises, les travaux d'impressions, les fournitures d'eau et d'énergie, les loyers, les frais d'étude, les locations de matériel électronique. La majoration de dotation, prévue au projet de budget pour 31 %, est nécessaire pour faire face à l'accroissement de l'activité des P. T. T.

4° *Les frais de transport.*

Les crédits de cette rubrique correspondent pour la plus grande partie à des redevances absolument obligatoires et incompressibles telles que les sommes versées à la S. N. C. F. ou à Air France pour le transport des correspondances du régime intérieur ainsi que les redevances aux compagnies aériennes et maritimes pour le régime international.

5° *Les frais divers de gestion.*

Le montant de ces frais de faible importance en 1970 (37 millions) passe en 1971 à 177 millions en raison d'un crédit de 139 millions destiné à apurer les créances de l'administration ne donnant pas lieu à encaissement effectif.

6° *Les frais financiers.*

Ils constituent, en valeur, le deuxième poste de dépenses du budget annexe ; avec 2.380 millions de francs ils représentent en effet 14,3 % du total des charges. Il s'agit, là également, de dépenses tout à fait inéluctables relatives :

— aux intérêts dus aux déposants de la Caisse nationale d'épargne ;

— aux intérêts des emprunts contractés ces dernières années.

Les intérêts dus aux déposants de la Caisse nationale d'épargne seront, en 1971, de 33 % supérieurs à ceux de 1970.

Cette augmentation moins importante que celle enregistrée en 1970 par rapport à 1969 est la traduction, au budget annexe des P. T. T., des mesures prises en faveur de l'épargne par le Gouvernement. Le taux de l'intérêt a été en effet porté à 4 % au 1^{er} juin 1969 tandis qu'une prime de fidélité de 0,5 % était instituée. Ces différentes décisions ont eu incontestablement pour effet d'inciter les usagers à accroître leurs dépôts : ceux-ci passeront de 34.444 millions de francs au 1^{er} janvier 1970 à 39.121 au 31 décembre.

La charge supplémentaire qui en résultera pour le budget des P. T. T. (499 millions de francs) sera à peine compensée par l'accroissement du produit du portefeuille de la Caisse nationale d'épargne, géré par la Caisse des Dépôts et Consignations. Il faut donc s'attendre à ce que l'excédent d'exploitation de la Caisse nationale d'épargne soit encore faible, contribuant ainsi dans une moindre mesure à couvrir le déficit de la branche des Services financiers.

Le montant des intérêts de la dette P.T.T. croîtra de 32,9 % en 1971. Cette sensible augmentation est la conséquence des emprunts régulièrement contractés chaque année tant auprès de la Caisse des Dépôts (jusqu'en 1966) qu'auprès du public français ou sur les marchés extérieurs. Ces dernières années notamment l'administration des P. T. T. a dû emprunter dans les conditions suivantes :

ANNEES	NATURE DE L'EMPRUNT	MONTANT (En millions de francs.)	
1960	Caisse des Dépôts et Consignations 5 %.....	150	
1961	Caisse des Dépôts et Consignations 4,75 %.....	150	
1962	Caisse des Dépôts et Consignations 4,75 %.....	400	
1963	Emprunt public (bons P. T. T. 5 %).....	278	
1963	Caisse des Dépôts et Consignations 4,75 %.....	250	} 528
1964	Emprunt public (bons P. T. T. 5 %).....	247	
1964	Caisse des Dépôts et Consignations 4,75 %.....	280	} 527
1965	Emprunt public (bons P. T. T. 5,75 %).....	306	
1965	Caisse des Dépôts et Consignations 5,25 %.....	129	} 435
1966	Emprunt public (bons P. T. T. 5,75 %).....	323	
1966	Caisse des Dépôts et Consignations 5,25 %.....	150	} 473
1967	Emprunt public (bons P. T. T. 6,25 %).....	420	
1968	Emprunt euro-dollar 6,75 %.....	145	
1968	Emprunt public 6,50 %.....	469	} 891
1968	Banque européenne d'investissement 6,70 %.....	40	
1968	Emprunt sur le marché allemand 6,50 %.....	237	
1969	Emprunt public (bons P. T. T. 7 %).....	436	
1969	Deutsche Bank 7,50 %.....	83	} 819
1969	Emprunt sur le marché allemand 8 % (1).....	300	
1970	Emprunt public (bons P. T. T. 8,5 %).....	561	

(1) Emprunt à court terme actuellement en cours de consolidation (dont 148,5 au 18 septembre 1970 et 151,5 en fin d'année vraisemblablement).

On voit que l'endettement brut annuel des P. T. T. atteint des montants relativement élevés alors que le loyer de l'argent n'a cessé de croître au cours des dix dernières années. Ainsi, bien que

les charges d'intérêt ne représentent que 2,3 % des charges totales du budget annexe, il faut s'attendre à une forte augmentation de ce poste de dépenses dans les prochains budgets.

On ne peut par ailleurs manquer de remarquer que les P. T. T. empruntent actuellement au taux de 8,5 % alors que le Trésor leur verse dans le même temps une rémunération de 1,5 % seulement pour les fonds collectés par le service des chèques postaux. Or, le budget annexe supporte seul les charges de ce service lesquelles se montent à beaucoup plus du double de la rémunération reçue.

Comme on pourra le voir à propos des dépenses d'équipement des P. T. T., l'emprunt classique ne peut d'ailleurs plus suffire à compléter l'autofinancement global provenant du produit des taxes et de l'annuité d'amortissements. C'est ainsi que le projet de budget annexe pour 1971 se solde par un besoin de financement de 150 millions de francs indépendamment du fait qu'une partie des programmes des télécommunications est financée hors budget. Il est impossible de ne pas rapprocher ce besoin de financement des dépenses mises, sans compensation, à la charge du budget des P. T. T. Ce très grave problème sera revu dans le présent rapport, lors de l'analyse des recettes.

7° *Les amortissements.*

Ils viennent au troisième rang des charges du budget annexe et en représentent 9 %. Leur progression (+ 15,1 % par rapport à 1970) est du même ordre de grandeur que celle des dépenses d'équipement enregistrées ces dernières années.

Cette charge correspondant à la perte de valeur des immobilisations au cours de l'année, constitue dans le même temps un versement à la section des opérations en capital et finance l'achat d'équipements nouveaux.

B. — LES DÉPENSES EN CAPITAL

1° *Les remboursements d'emprunts et d'avances.*

Ils s'élèveront, en 1971, à 425,3 millions de francs (soit à 14 % de plus qu'en 1970) et concernent les remboursements d'emprunts pour 285,3 millions et les remboursements d'avances pour 140 millions de francs.

Le tableau ci-dessus laisse prévoir un accroissement sensible des remboursements d'emprunts ces prochaines années. Aussi, compte tenu d'une certaine étroitesse du marché obligataire et de la part réservée aux P. T. T. sur ce marché, il faut s'attendre à ce que les remboursements d'emprunts se rapprochent chaque année des emprunts nouvellement contractés et que l'apport net des obligations soit de plus en plus faible.

Cette constatation vaut également pour les avances remboursables consenties par les collectivités et les promoteurs d'immeubles en vue de l'accélération de l'équipement téléphonique. Les avances attendues à ce titre sont de 200 millions de francs pour 1971.

2° Les commandes d'équipement.

Elles seront engagées dans la limite des autorisations de programme nouvelles, lesquelles figurent au projet de budget pour un montant supérieur de 27 % à celles votées en 1970.

Leur évolution, rubrique par rubrique, peut être retracée ainsi :

RUBRIQUES	PROJET de budget pour 1971.	BUDGET de 1970.	VARIATIONS	
			En valeur absolue.	En pourcentage.
	(En millions de francs.)			
Bâtiments administratifs (1)	609,4	466,3	+ 143,1	+ 30,7
Autres bâtiments (2)	47	41	+ 6	+ 14,6
Acquisitions immobilières de la Caisse nationale d'épargne	»	5	— 5	»
Equipement des services des télécommuni- cations	2.135,9	1.996,2	+ 139,7	+ 7
Equipement des services d'études et de recherche des télécommunications	256	189	+ 67	+ 35,4
Equipement des services postaux, financiers et comptables	151,2	183,1	— 31,9	— 17,4
Acquisition de matériel de transport	88,1	80,6	+ 7,5	+ 9,3
Total	3.287,6	2.961,2	+ 326,4	+ 11

(1) C'est-à-dire autres que bâtiments sociaux.

(2) Bâtiments sociaux y compris logement du personnel.

On peut constater à la lecture de ce tableau que si la progression moyenne des autorisations de programme est de 11 % par rapport à 1970, les variations pour chaque rubrique sont extrêmement diverses. Des explications à cette diversité des évolutions

pourront être trouvées dans l'analyse par branche, mais il convient de remarquer d'ores et déjà qu'elle résulte d'aménagements à l'intérieur des « enveloppes » attribuées lors des arbitrages du Gouvernement.

Selon ces décisions, les Télécommunications (C. N. E. T. compris) se voyaient attribuer, en autorisations de programme, une dotation majorée de 28,8 % par rapport à 1970 si l'on tient compte de la part des crédits de fonctionnement liés aux programmes de modernisation et d'équipement et de la part consécutive aux contrats passés avec les sociétés de financement des Télécommunications. Les autres secteurs recevaient en bloc la même dotation qu'en 1970.

3° *Les crédits de paiement pour les équipements commandés à l'industrie.*

Leur progression est supérieure à celle des autorisations de programme accordées « en moyenne » aux budgets de ces dernières années.

Cette augmentation résulte en partie :

- des échéanciers inscrits aux lois de finances antérieures pour la couverture des autorisations de programme accordées, soit 2.146
- de la première tranche des crédits pour la couverture de 26,8 % des autorisations de programme demandées pour 1971 (et se chiffrant à 3.287 millions de francs), soit 883
- des paiements résultant de l'intervention des sociétés de financement des Télécommunications, soit 198

Ces paiements sont de deux ordres. Pour une part (35 millions de francs), il s'agit des premiers loyers de crédit-bail versés aux sociétés de financement pour des équipements commandés en 1970 ou en 1971 et réceptionnés en 1971. Pour une autre part (163 millions), il s'agit des paiements des taxes comprises dans les prix des équipements que l'administration paie directement aux constructeurs, le montant hors taxe étant acquitté par les sociétés de financement des Télécommunications. Ces paiements sont afférents à des équipements commandés en 1970 ou en 1971. Ces deux types de paiement ne donnent pas lieu à autorisation de programme.

4° *Les productions d'immobilisations par l'administration pour elle-même.*

Il s'agit des travaux d'équipement exécutés par les personnels des P. T. T. avec du matériel d'usage courant acheté par l'administration aussi bien pour l'entretien que pour des équipements nouveaux. Ces travaux concernent surtout les télécommunications et consistent en raccordement d'abonnés au réseau, en construction de circuits locaux ou régionaux, en installations de cabines téléphoniques ou de petits autocommutateurs, etc.

Leur volume est loin d'être négligeable puisqu'ils atteignent, en valeur, près de la moitié des installations commandées à l'industrie lesquelles comprennent la totalité des bâtiments. Leur progression, + 13,3 % par rapport à 1970, est un peu inférieure à celle des crédits de paiement relatifs aux commandes à l'industrie.

II. — La couverture des dépenses.

A. — PRODUITS DE PREMIÈRE SECTION

RUBRIQUES	PROJET de budget pour 1971.	BUDGET de 1970.	VARIATIONS	
			En valeur absolue.	En pourcentage.
(En millions de francs.)				
Produits d'exploitation :				
Recettes d'exploitation.....	13.963	11.480	+ 2.483	+ 21,6
Remboursement de services rendus à d'autres administrations ou orga- nismes	810	639	+ 171	+ 26,8
Prestations de services entre branches.	414	416	— 2	— 0,5
Produits financiers :				
Produit de la Caisse nationale d'épargne	2.376	1.815	+ 561	+ 30,9
Intérêt versé par le Trésor.....	(a) 447	481	— 34	— 7,1
Produits accessoires et exceptionnels.....	52	77	— 25	— 32,5
Travaux faits par l'administration pour elle-même	1.382	1.220	+ 162	+ 13,3
Total des produits.....	19.444	16.128	+ 3.316 (b) (3.318)	+ 20,6 (b) (+ 11,4)

a) Dont 442 au titre des intérêts de sommes mises à la disposition du Trésor (fonds déposés aux Chèques postaux).

b) Les chiffres entre parenthèses indiquent la variation compte non tenu des prestations de services entre branches.

Les produits de première section se prêtent particulièrement bien à une analyse par branche d'exploitation car chaque nature de recette correspond à une activité particulière de l'administration des P. T. T.

Dans le cadre général de l'ensemble du budget annexe, on peut néanmoins faire les observations suivantes :

Les produits d'exploitation (exception faite des prestations de service entre branches) augmenteront de 2.654 millions de francs en 1971 par rapport à 1970 (+ 21,9 %). Cet accroissement provient à raison de 613 millions de francs de l'augmentation des tarifs postaux et pour 291,9 millions de francs d'une augmentation de certains tarifs des Services financiers.

On doit en conséquence observer que le seul accroissement de l'activité des services postaux, du service des mandats et du service des télécommunications réunis n'apporte au budget annexe que peu de recettes supplémentaires à tarif constant, c'est-à-dire moins que l'accroissement des charges de fonctionnement. Certes, le budget annexe bénéficie, à côté de ces produits d'exploitation, de produits financiers importants c'est-à-dire du revenu du portefeuille de la Caisse nationale d'épargne et de l'intérêt que lui verse le Trésor pour les fonds des particuliers en dépôt aux Chèques postaux. Mais on sait que d'une part le bénéfice de la Caisse d'épargne s'amenuise dans la mesure où les taux versés aux usagers s'accroissent et que d'autre part la gestion des Chèques postaux apporte un déficit plus important que le bénéfice de la Caisse d'épargne.

La poursuite d'une politique budgétaire globale du point de vue des recettes de fonctionnement comme du point de vue des emprunts et de celui des investissements n'est donc plus possible. Il faut absolument trouver des solutions spécifiques aux activités différenciées des P. T. T. ; un rapide examen des ressources en capital renforce cette observation.

B. — RESSOURCES EN CAPITAL

RUBRIQUES	PROJET de budget pour 1971.	BUDGET de 1970.	VARIATION	
			En valeur absolue.	En pourcentage.
	(En millions de francs.)			
Excédent d'exploitation.....	2.853	1.845	+ 1.008	+ 54,6
Amortissements	1.496	1.300	+ 196	+ 15,1
Emprunts	550	500	+ 50	+ 20
Recettes supplémentaires à déterminer....	150	380	— 230	— 60,5
Total des recettes.....	5.049	4.025	+ 1.024	+ 25,4

Compte tenu des investissements absolument indispensables, ramenés d'ailleurs, ainsi qu'on le verra, au niveau des prévisions de 1970 dans plusieurs secteurs d'activité des P. T. T., c'est une somme de 5.049 millions de francs qu'il faut trouver en 1971 pour leur financement.

Cette somme est en accroissement de 1.024 millions de francs par rapport à celle prévue au budget de 1970. Et l'on doit noter que l'excédent d'exploitation ainsi qu'on a pu le voir déjà, augmentera de 1.008 millions de francs soit de 54,6 %. En tenant compte de la dotation aux amortissements qui croît normalement en fonction des immobilisations, c'est donc de 1.204 millions de francs que les ressources propres des P. T. T. pourront augmenter en 1971.

Comme par ailleurs l'expérience de ces dernières années et les conditions actuelles du marché ont conduit le Gouvernement à fixer à 550 millions de francs le recours prévu à l'emprunt public, c'est un besoin de financement complémentaire de 150 millions de francs qui apparaît au solde du compte budgétaire des opérations en capital. 150 millions, ceci représente 27,3 % des besoins supplémentaires par rapport à ceux de 1970. Encore convient-il de remarquer que le programme supplémentaire d'équipement de télécommunications sera engagé hors budget et que 320 millions d'avances remboursables consenties par les particuliers et les collectivités sont attendus pour compléter l'ensemble des investissements dans ce secteur.

Le procédé classique de couverture global de *l'ensemble* des dépenses des P. T. T. par :

- le produit *global* des taxes ;
- le recours au marché financier pour un montant brut d'environ 500 millions de francs ;
- la recherche d'avances remboursables pour un montant de l'ordre de 300 millions de francs, n'est plus du tout possible.

L'existence de l'impasse de 150 millions de francs intitulée « recettes supplémentaires à *déterminer* » montre, dans son « indétermination », que des problèmes de couverture de charges existent au budget annexe des P. T. T. à un moindre titre, il est vrai, qu'en 1970, mais il faudra bien les résoudre rapidement. L'analyse du budget par branche d'exploitation à laquelle il sera procédé maintenant contribue à les mettre en évidence.

DEUXIEME PARTIE

ANALYSE PAR BRANCHE DU PROJET DE BUDGET POUR 1971

I. — La poste.

A. — FONCTIONNEMENT

Le compte prévisionnel d'exploitation de la poste se présente ainsi dans le projet de budget :

Compte prévisionnel d'exploitation.

CHARGES		PRODUITS	
Nature des charges.	Montants. (Millions de francs.)	Nature des produits.	Montants. (Millions de francs.)
Achats	160,4	Produits d'exploitation :	
Frais de personnel	5 378,8	Produit des taxes	4 571,5
Impôts et taxes (1)	150	Remboursement des services rendus à d'autres administrations ou organismes	645,1
Travaux, fournitures et prestations de tiers	208	Prestations de services rendus à d'autres branches	1 795,6
Prestations de services d'autres branches.	29,1	Produits accessoires et exceptionnels...	17
Transports	373,7	Travaux faits par l'Administration pour elle-même	23
Frais divers de gestion	17,1		
Frais financiers (2)	83,2		
Amortissements	142		
Total des charges	6 542,3		7 052,2
Solde créditeur d'exploitation	509,9		

(1) Dont 147 d'impôt sur les salaires.

(2) Uniquement intérêt des emprunts.

Les principales remarques qui peuvent être faites à propos de ce compte sont les suivantes :

— les charges de personnel représentent 82,2 % des charges totales ;

— l'exploitation de la Poste se soldera en 1971 par un excédent des produits sur les charges de 509,9 millions de francs.

Cette situation, apparemment satisfaisante, n'est obtenue que par suite de l'augmentation des tarifs.

La Poste est une entreprise grosse utilisatrice de main-d'œuvre, ce qui se traduit à la fois par des besoins importants en personnel pour écouler le trafic en augmentation constante (doublement en quinze ans) et par une croissance régulière des charges. Cette situation entraîne une progression continue des dépenses qui ne peut être suivie de près par l'évolution des tarifs. Pour cette raison, les augmentations de tarifs doivent, dans toute la mesure du possible, anticiper l'évolution des charges. Pour la première année d'application des nouvelles taxes les résultats paraissent évidemment trop satisfaisants.

C'est à la Poste qu'on été attribués les emplois les plus nombreux dans la répartition des 6.500 créations nouvelles prévues au budget. Mais il convient d'observer que les 3.762 emplois nouveaux représentent 2 % des effectifs de ce service alors que le trafic croîtra de 4,5 % en 1971.

Malgré cette compression de fait des effectifs, l'importance relative des charges de personnel entraîne annuellement une augmentation sensible des dépenses totales de fonctionnement de la Poste.

Les autres charges du compte d'exploitation et notamment les transports, les fournitures, les intérêts des emprunts augmentent annuellement dans des proportions plus élevées encore de sorte qu'au total les dépenses de la Poste s'accroissent inéluctablement d'au moins 10 % par an.

Or, on peut voir au compte d'exploitation prévisionnel que l'essentiel des produits provient des taxes postales (affranchissements ou remboursement des correspondances admises en franchise), les prestations de services rendus aux autres branches n'étant que le remboursement à leur prix de revient des travaux de guichet ou de distribution (mandats, télégrammes) effectués pour les branches des Services financiers ou des Télécommunications. Mais le produit des taxes est lié directement au trafic, lequel

varie en moyenne de 5,5 % par an. La Poste se trouve donc en permanence confrontée avec un problème financier qui se manifeste par une progression de ses charges plus rapide que la progression de ses recettes, de sorte que des hausses générales des tarifs postaux apparaissent périodiquement comme inévitables.

Une hausse de cette nature a été effectuée en janvier 1969, le projet de budget pour 1970 n'en comportant pas si ce n'est la répercussion des conséquences de la dévaluation du franc en 1969 sur les prix de revient des transports internationaux. Devant l'accroissement des charges, l'équilibre du compte d'exploitation de la branche Poste n'a donc pu être maintenu en 1971 que par le réaménagement de certains tarifs.

On doit toutefois observer que la Poste assume à perte et sans compensation le transport et la distribution de la presse. Le problème que pose le déficit de cette partie du service est évoqué chaque année sans qu'aucune solution satisfaisante ait pu y être apportée.

La Poste transporte en effet actuellement 1 milliard 600 millions de journaux par an. Sur ce total 66 % sont distribués à domicile, 8 % remis au guichet ou dans des boîtes postales, et 26 % remis à des dépositaires. Ce nombre d'objets représente 17 % du trafic postal mais 1,5 % seulement des recettes d'affranchissement ; en 1970 le déficit correspondant a été estimé à 540 millions de francs. Pour 1971 l'estimation de ce déficit avoisine 600 millions de francs.

Les tarifs sont dans ce domaine extrêmement bas : 0,007 F pour les journaux de moins de 100 grammes distribués à domicile ; 0,00035 F pour les journaux expédiés groupés à l'adresse de dépositaires. Si on compare ces tarifs avec ceux des autres pays européens on constate que seule l'Italie consent des tarifs postaux plus faibles. En Allemagne par exemple les tarifs sont huit fois plus élevés (27 fois pour l'intervalle de poids compris entre 50 et 100 grammes). En Angleterre les journaux sont affranchis au tarif de deuxième catégorie de courrier.

L'évolution des tarifs français a d'ailleurs toujours été dans le sens d'une baisse relative. On peut constater en effet que le prix du transport et de la distribution par la Poste était de 20 % du prix du journal en 1914, 5 % en 1938, 2 % en 1959, 1,4 % en 1969. Comparé au tarif d'affranchissement de la lettre, il était de 10 % de ce dernier en 1914 ; 2,3 % en 1938 ; 2 % en 1959 ; 1,75 % en 1969.

Ce n'est pas le lieu de discuter ici de l'intérêt général que présente pour le pays la diffusion à bon marché de la presse ; ce qui est certain c'est que la charge de cette diffusion est, pour les 1.600 millions d'objets transportés, entièrement supportée par la Poste et par elle seule.

Au moment où l'on recherche, à juste titre, la clarté dans les comptes des P. T. T. et que l'on constate que les charges de la Poste sont en passe de s'accroître au-delà des produits d'exploitation, il est indispensable que le Gouvernement s'attache à trouver le moyen de rembourser la charge que constitue les abonnements de journaux.

Indépendamment de ce problème, la Poste s'efforce de limiter l'accroissement de l'ensemble de ses charges et de le rendre inférieur à celui de l'accroissement du trafic total en essayant d'écouler ce dernier par des méthodes qui permettent une meilleure utilisation des moyens existants ou qui accroissent la productivité des agents.

La réforme de l'acheminement du courrier participe de la première de ces idées ; en effet, en distinguant dans le courrier déposé par les usagers, celui que ces derniers considèrent comme urgent et celui pour lequel le degré de moindre urgence est attesté par un affranchissement moins élevé, la Poste peut étaler les travaux manuels et utiliser plus rationnellement les locaux, les moyens de transport, etc. Tout ceci devrait se traduire par un moindre coût du service, à condition, bien entendu, que le transfert du nombre des objets de correspondance de la catégorie urgent à la catégorie non-urgent soit substantiel. Il semble qu'actuellement les prévisions de la Poste dans ce domaine soient à peu près réalisées puisque les usagers affranchissent 30 % des lettres environ au tarif non urgent.

Si cette réforme doit permettre, à terme, d'acheminer globalement plus de trafic sans accroissement proportionnel des charges, il est certain cependant qu'une augmentation importante de la productivité ne peut provenir, comme le montre l'exemple des Offices postaux étrangers, que d'une mécanisation poussée des travaux de tri, d'une motorisation de la distribution et d'une accélération des acheminements.

On se trouve alors devant un problème d'investissement qu'il serait très préjudiciable de négliger.

B. — LES OPÉRATIONS EN CAPITAL

Le compte prévisionnel d'opérations en capital de la Poste se présente ainsi dans le projet de budget :

Compte prévisionnel d'opérations en capital.

DEPENSES		RESSOURCES	
Nature des dépenses.	Montant.	Nature des produits.	Montant.
	(Millions de francs.)		(Millions de francs.)
Remboursement d'emprunts.....	43,9	Excédent d'exploitation.....	509,9
Bâtiments administratifs et d'exploitation	160,8	Amortissements	142
Autres bâtiments (1).....	24	Besoin de financement.....	— 268,2
Equipement des services postaux.....	76,8		
Matériel de transport.....	55,2		
Production d'immobilisation de l'administration pour elle-même.....	23		
Total des dépenses en capital..	383,7	Total des ressources en capital.	383,7

(1) Bâtiments sociaux.

Ce compte fait apparaître une possibilité de financement qui, par le jeu du regroupement des branches Poste et Services financiers, atténue le déficit apparent de cet ensemble.

Mais les dépenses d'équipement sont certainement inférieures aux besoins réels car les crédits de paiement qui figurent au compte ci-dessus correspondent tant à des opérations en cours qu'à des opérations nouvelles. Or les autorisations de programme ouvertes aux précédents budgets étaient inférieures aux annuités du V^e Plan et les autorisations de programme prévues au budget de 1971 sont la reconduction de l'annuité de 1970. Encore faut-il remarquer que l'annuité de 1970 était déjà inférieure aux prévisions du V^e Plan. S'il est tenu compte de l'augmentation des prix, de telles dispositions

aboutissent à une réduction des moyens d'équipement. Ceci aggrave encore les difficultés des services postaux dans leur effort d'amélioration de la productivité.

Ainsi la Poste, privée d'une partie non négligeable des ressources qui devraient normalement couvrir ses charges d'exploitation, est condamnée à limiter ses équipements indispensables, ce qui ne peut être que dommageable pour les usagers menacés par ailleurs de fréquentes hausses de tarifs.

II. — Les services financiers.

A. — FONCTIONNEMENT

Leur compte d'exploitation prévisionnel s'établit comme suit :

Compte prévisionnel d'exploitation.

CHARGES		PRODUITS	
Nature des charges.	Montant. (Millions de francs.)	Nature des produits.	Montant. (Millions de francs.)
Achats	18	Produits d'exploitation :	
Frais de personnel.....	1.095,8	Produits des taxes.....	1.246,3
Impôts et taxes (1).....	30,8	Remboursement de services rendus à d'autres administrations ou organismes	164,5
Travaux, fournitures et prestations de tiers	123	Prestations de services rendus à d'autres branches.....	19
Prestations de services reçus d'autres branches	1.456	Produits financiers (3).....	2.828,1
Transports	4,3	Produits divers et exceptionnels.....	16,1
Frais divers de gestion.....	10	Travaux faits par l'administration pour elle-même	8,5
Frais financiers (2).....	2.176,2		
Amortissements	64		
Total des charges.....	4.978,1	Total des produits.....	4.282,5
Versement à la dotation de la Caisse nationale d'épargne.....	23,8	Solde débiteur d'exploitation.....	719,4

(1) Dont 28,8 d'impôts sur les salaires.

(2) Dont 1.998 d'intérêts à servir aux déposants de la Caisse nationale d'épargne.

(3) Dont 2.386 de produits de la Caisse nationale d'épargne et 441 d'intérêts versés par le Trésor pour les fonds des particuliers en dépôt aux Chèques postaux.

Dans ce compte d'exploitation, les charges de personnel apparaissent pour seulement 22 % des charges totales, mais il s'agit uniquement ici du personnel de l'administration centrale, des Centres de Chèques postaux, du Centre de la Caisse nationale d'épargne et des Centres de contrôle des mandats. En effet, les autres activités des Services financiers, c'est-à-dire les travaux de guichet et de la cabine financière des bureaux de poste, la distribution des mandats, les encaissements à domicile, etc., sont effectués par du personnel de la Poste et sont « facturés » à leur prix de revient ainsi d'ailleurs que la transmission et la distribution des plis de service, ou les échanges de plis entre les usagers et les centres de comptes de chèques postaux (envois de chèques, extraits de comptes). Ces prestations de services rendus par la Poste (et les Télécommunications pour ce qui concerne l'usage du téléphone et du télégraphe) entrent pour 29 % dans les charges des Services financiers.

Le poste de dépenses le plus important est celui des frais financiers. Il concerne essentiellement les intérêts à verser aux usagers de la Caisse nationale d'épargne (1.998 millions de francs, soit + 33,3 % par rapport à 1970), mais il contient également l'intérêt des emprunts antérieurement contractés. Il semble important de souligner que depuis plusieurs années ce service a recours à l'emprunt pour couvrir ses charges de fonctionnement.

Les principaux produits de la branche peuvent en effet être classés comme suit :

- produit des taxes ;
- intérêts versés par le Trésor pour les fonds des particuliers déposés aux Chèques postaux ;
- remboursement des services rendus à d'autres organismes (vente de bons du Trésor, paiement des pensions, mandats-contributions, opérations pour la Caisse des Dépôts, etc.) ;
- produit du portefeuille de la Caisse nationale d'épargne.

Or, si les deux dernières catégories de recettes ne posent pas de problème d'équilibre financier puisque les remboursements des services rendus aux autres organismes sont facturés à leur prix de revient et que le portefeuille de la Caisse nationale d'épargne laissera en 1971 un bénéfice évalué à 220 millions de francs, il n'en est pas de même des deux premières catégories. Encore peut-on souligner

que la facturation au prix de revient ne permet aucune amélioration de la productivité du fait de l'impossibilité de dégager un autofinancement si modeste soit-il.

Les taxes des mandats, pour des motifs essentiellement sociaux, ne couvrent, approximativement, en 1970 que 79 % du prix de revient des opérations et l'intérêt de 1,5 % versé par le Trésor laisse un déficit de plus de 820 millions aux Chèques postaux !

Le déficit global d'exploitation de la branche des Services financiers dépassera, en 1971, 800 millions de francs. Cette somme est énorme et il est impensable de la laisser à la charge d'un budget annexe tenu par ailleurs à l'équilibre de ses comptes.

Il semble que le Gouvernement ait pris conscience de l'impossibilité de poursuivre dans ces conditions la gestion des Services financiers des P. T. T. Mais la seule « solution » qui apparaisse concrètement au projet de budget est un relèvement des taxes des mandats et encaissements à domicile tandis que le problème de l'équilibre financier des Chèques postaux, *qui se pose depuis de nombreuses années* et dont les Assemblées parlementaires ont rappelé l'urgence à chaque examen du budget, a été renvoyé à un Groupe de travail interministériel.

Les taxes des mandats qui ont été majorées en 1970 seront à nouveau augmentées en 1971 puisque l'intention du Gouvernement est de faire supporter à l'utilisateur le coût exact de l'opération.

Cette mesure procurera 292 millions de francs à la branche des Services financiers.

Il est à noter que, pour l'ensemble de l'administration des P. T. T., les prévisions d'appel au marché financier s'élèvent à 550 millions. Sur ce montant, 432 sont affectés aux services financiers pour lesquels il reste à dégager, malgré cela, 418 millions de ressources supplémentaires.

B. — OPÉRATIONS EN CAPITAL

Le compte prévisionnel des opérations en capital des Services financiers s'établit ainsi :

Compte prévisionnel d'opérations en capital.

DEPENSES		RESSOURCES	
Nature des dépenses.	Montant.	Nature des ressources.	Montant.
	(Millions de francs.)		(Millions de francs.)
Remboursement d'emprunts et frais d'émission	115	Produit brut des emprunts.....	432,2
Bâtiments administratifs et d'exploitation	33,3	Amortissements	64
Autres bâtiments (1)	5,3	Versement à la dotation de la Caisse nationale d'épargne.....	23,8
Acquisitions immobilières sur la dotation de la Caisse nationale d'épargne.	4	Déficit d'exploitation.....	— 719,4
Equipements des services financiers...	52,7	Besoin de financement.....	418,2
Productions d'immobilisations.....	8,5		
Total des dépenses en capital..	218,8	Total des ressources en capital.	218,8

(1) Part des Services financiers dans les bâtiments sociaux.

Cette situation est évidemment tout à fait aberrante et conduit à consacrer près de 800 millions de ressources à la couverture de la charge actuelle ou passée que représente pour l'administration des P. T. T. la gestion du service des Chèques postaux. Ce n'était assurément pas là l'intention du législateur quand il a créé le budget annexe des P. T. T.

Ce handicap financier gêne d'ailleurs la modernisation poussée du service alors que celle-ci constituerait une source d'économie certaine.

III. — Les Télécommunications.

A. — FONCTIONNEMENT

Le compte prévisionnel d'exploitation du Service des Télécommunications se présente ainsi au projet de budget :

Compte prévisionnel d'exploitation.

CHARGES		PRODUITS	
Nature des charges.	Montant	Nature des produits.	Montant
	(Millions de francs.)		(Millions de francs.)
Achats	746	Produits d'exploitation :	
Frais de personnel.....	3.437,5	Produit des taxes et des travaux..	8.105
Impôts et taxes (1).....	95,4	Remboursement de services rendus à d'autres administrations ou organismes (3).....	40
Travaux, fournitures et prestations de tiers	256,5	Prestations de services aux autres branches	42,4
Prestations de services rendus par d'autres branches.....	371,9	Produits accessoires et exceptionnels...	14,5
Transports	45,8	Travaux faits par l'administration pour elle-même	1.350
Frais divers de gestion.....	10,5		
Frais financiers (2).....	120,8		
Amortissements	1.290		
Dépenses étrangères à la gestion courante	139		
Total des charges.....	6.513,4	Total des produits.....	9.551,9
Solde créditeur d'exploitation.....	3.038,5		

(1) Dont 94,4 d'impôt sur les salaires.

(2) Uniquement intérêt des emprunts antérieurs.

(3) Participation d'autres ministères aux dépenses de fonctionnement du C. N. E. T.

Ce compte se solde par un très fort excédent d'exploitation (représentant 46,6 % du total des produits) dû essentiellement au haut niveau des tarifs portés les dernières années à des taux élevés pour dégager un important autofinancement ainsi que la couverture d'une partie des autres charges du budget annexe des P. T. T.

La structure des charges propres au Service des Télécommunications fait apparaître que la main-d'œuvre constitue encore actuellement 52,7 % (57 % en 1970) du total des charges tandis que les amortissements n'en représentent que 19,8 %. Ceci confirme que l'automatisation des services doit être encore plus poussée. Il est vrai qu'une partie relativement importante de ce personnel effectue des travaux d'investissement puisque les productions d'immobilisations faites par le Service des Télécommunications pour lui-même représentent la moitié des installations réalisées par l'industrie, bien que ces dernières comprennent la totalité des bâtiments. En sens inverse, il faut noter que le personnel de la distribution télégraphique et le personnel des guichets de télécommunications dans les bureaux de poste entrent dans les effectifs de la Poste qui se fait rembourser (prestations de service entre branches) les frais correspondants.

Il est à peine besoin de rappeler ici que cette situation florissante du compte d'exploitation des Télécommunications contraste avec les insuffisances notoires du réseau téléphonique français. Ce sujet a été si souvent développé qu'il est devenu commun de dénoncer les préjudices de toute nature que cet état de choses porte à l'économie et à la vie sociale du pays. L'effort d'investissement doit être continué ; or le compte prévisionnel d'opérations en capital des Télécommunications pour 1971 montre qu'un taux élevé d'autofinancement, qui, compte tenu de la situation des chèques postaux, est devenu la règle en matière d'équipement téléphonique, ne peut absolument pas conduire à cet équipement massif.

B. — OPÉRATIONS EN CAPITAL

Compte prévisionnel d'opérations en capital.

DEPENSES		RESSOURCES	
Nature des dépenses.	Montant. (Millions de francs.)	Nature des produits.	Montant. (Millions de francs.)
Remboursement d'emprunts et d'avances des collectivités.....	281,4	Produit brut des emprunts.....	117,8
Bâtiments administratifs et d'exploitation	376,9	Amortissements	1.290
Autres bâtiments (1).....	14,7	Excédent d'exploitation affecté aux investissements	3.038,5
Equipement des télécommunications...	1.981		
Equipement des services d'études et de recherche des télécommunications...	189		
Equipements des services comptables..	20,5		
Acquisition de matériel de transport...	34,8		
Productions d'immobilisations par l'administration pour elle-même.....	1.350		
Bâtiments et équipements des télécommunications réalisés au moyen de contrats conclus avec des organismes de financement.....	198		
Total des dépenses en capital..	4.446,3		4.446,3

(1) Part des télécommunications dans les bâtiments sociaux.

Ce compte souligne le taux élevé d'autofinancement des Télécommunications y compris la couverture d'une somme de 198 millions de francs destinée à faire face aux premières dépenses résultant de l'intervention des sociétés de financement.

Il est certain que ces 198 millions compris, les dépenses d'investissement autofinancées ne permettent de couvrir qu'un montant d'autorisations de programme de 3.620 millions de francs, ce qui représente 25,5 % de majoration par rapport à 1970.

Tout le monde a pu constater, et le Ministre des P. T. T. l'a confirmé, que ce rythme de croissance était indispensable pour adapter l'équipement téléphonique national aux besoins d'une économie moderne dans des délais raisonnables et compatibles avec les prévisions du VI^e Plan.

Les calculs du Ministère des P. T. T. conduisaient en 1970 à prévoir des pourcentages d'augmentation des commandes d'équipement respectivement d'une année sur l'autre de 42 %, 29 %, 20 % au cours des trois années suivantes.

Comment financer de tels programmes qui, rappelons-le, auraient dû l'être depuis longtemps. En l'absence de solution immédiate au problème financier des Chèques postaux, *laquelle permettrait de réserver une part prépondérante aux télécommunications dans l'emprunt obligataire que les P. T. T. lancent tous les ans*, le Gouvernement a choisi de constituer une société privée de financement dont le capital est constitué par des actions placées dans le public. Une telle société a commencé de fonctionner au cours de l'année 1970.

Grâce à ce nouveau procédé de financement, les programmes d'équipement ont été portés de 3.603 millions de francs en 1970 à 5.060 en 1971. Ce qui représente un accroissement de possibilités d'investissement de 40 %.

Il est encore trop tôt pour conclure quant au bilan financier de ces opérations d'un type très nouveau dans l'économie française.

Il n'en demeure pas moins que l'analyse comptable du budget annexe des P. T. T. devrait déboucher sur une plus grande rationalité dans les solutions qui s'imposent aux problèmes des charges anormalement supportées par la Poste et les Services financiers.

Une solution raisonnable, apportée aux déficits de la Poste et des Services financiers contribuerait à assainir la gestion de l'ensemble de cette entreprise et à résoudre de nombreux problèmes.

CONCLUSION

Comment déboucher sur cette plus grande rationalité dans le choix des solutions qui s'imposent d'urgence aux problèmes posés à la Poste et aux Services financiers ?

L'effort consenti par le Gouvernement en matière de télécommunications doit se poursuivre inlassablement d'autant plus qu'il ne peut porter ses fruits dans l'immédiat.

Le retard pris dans le domaine de l'équipement téléphonique ne pourra être comblé que dans la mesure où seront honorés les engagements pris et les grandes options arrêtées pour le VI^e Plan.

Il ne serait pas concevable qu'on n'y parvienne qu'à la faveur d'augmentations de tarifs téléphoniques ou de télex jugés déjà trop élevés par rapport à ceux de nos voisins européens.

La solution consistant à faire appel à l'épargne par l'intermédiaire des sociétés de financement des télécommunications constitue, certes, un moindre mal. Il faut rappeler à ce propos que l'article premier de la loi du 24 décembre 1969 et les textes d'application prévoient clairement la possibilité pour l'initiative privée de créer plusieurs sociétés de financement des télécommunications susceptibles d'être agréées par le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre des P. T. T. Compte tenu des déclarations multiples et concordantes faites par ce dernier, il ne serait pas normal de confier à une seule société le monopole de cette procédure, eu égard notamment au volume des commandes que le Ministère envisage de réunir par ce système au cours du VI^e Plan.

C'est pourquoi la création d'une seconde, voire d'une troisième société de ce type apparaît raisonnable, ne serait-ce que pour établir une certaine concurrence. Encore faut-il que leur fonctionnement et le rendement espéré des titres émis sur le marché attirent vers elles l'épargne des particuliers et non seulement celle des grandes banques d'affaires ou nationalisées.

Encore faut-il que la confiance placée dans un service public longtemps considéré comme le premier, sur le plan de la qualité des prestations rendues aux usagers, ne soit pas demain menacée

parce que la qualité du service se détériore davantage et que les augmentations de tarif ne vont pas toujours de pair avec un accroissement du niveau de satisfaction de l'utilisateur.

Or le problème de la modernisation et de la rationalisation de l'exploitation « Poste » reste aigu et risque de s'aggraver au cours des prochaines années.

Les crédits insuffisants affectés aux équipements ne permettront certainement pas de pallier les graves inconvénients d'une crise de la Poste, latente depuis quelques années. Exploitation spécifique utilisant de nombreux personnels, la Poste, mieux que les Télécommunications, c'est le service public de toutes les catégories socio-professionnelles, en particulier des plus défavorisées.

Il serait donc dramatique de retrouver au niveau de cette branche les problèmes, heureusement en voie de solution, qui se sont posés et qui se posent encore dans le secteur des Télécommunications.

Or l'examen du projet de budget nous a montré que, disposant pour la première fois d'un excédent d'exploitation considérable, eu égard aux résultats des précédents budgets, la Poste doit en affecter une part importante à la couverture du déficit des Services financiers, se condamnant ainsi à se priver des équipements indispensables.

Il est devenu trop commun de dénoncer les effets néfastes de ce déficit structurel permanent des Services financiers qui provient essentiellement de l'insuffisance notoire du taux, immuablement fixé à 1,5 %, de rémunération servie par le Trésor pour les fonds des Chèques postaux mis à sa disposition.

Alors que l'élévation de ce taux de trois points permettrait d'espérer un équilibre durable du service ! Alors que le placement direct d'une partie des dépôts, comme cela se pratique dans de nombreux pays étrangers, devrait assurer l'essentiel des ressources nécessaires au développement et à la modernisation du service des Chèques postaux, dont la permanence et le maintien au sein de l'entreprise P. T. T. ne sauraient être mis en cause !

Le Gouvernement vient de prendre l'engagement « d'adopter, pour les deux exercices 1972 et 1973, des mesures de redressement telles que le déficit des Chèques postaux soit, pour l'essentiel, supprimé le 1^{er} janvier 1974... cet équilibre ne sera

pas obtenu par des transferts appréciables en provenance des autres services des P. T. T. ». (*Journal officiel*, Débats parlementaires, Assemblée nationale, page 4910, séance du 30 octobre 1970.)

Il ne saurait être question de faire supporter à l'usager une part importante de la couverture de ce déficit, et il ne faut pas oublier que le service des Chèques postaux, qui rend des prestations semblables à celles du secteur bancaire, ne peut tarifer ses opérations au prix de revient que pour un petit nombre d'entre elles.

Votre rapporteur spécial manquerait à sa mission s'il ne demandait pas au Gouvernement de vous apporter des précisions complémentaires à ses déclarations, notamment sur les dispositions qu'il compte prendre pour « éponger » ce déficit. Quelles seront les solutions retenues ? Quelle sera la part relative de chacune d'elles dans l'ensemble des mesures qui seront adoptées selon le calendrier fixé par le Ministre ?

Lorsque ce problème aura trouvé sa solution, les difficultés, les insuffisances, notamment en matière de mise en œuvre de moyens en personnel qualifié demeureront probablement mais leur acuité sera moindre.

Les services rendus par une entreprise, à l'unité de laquelle nous restons attachés, leur impact dans l'économie et la vie de la Nation doivent nous rendre attentifs à son évolution.

Des forces centrifuges s'exercent, semble-t-il, menaçant cette unité. Le Gouvernement a exposé les grands objectifs qu'il envisage de mener à leur terme avant la fin de l'année prochaine.

En votre nom, votre rapporteur spécial demandera au Ministre des Postes et Télécommunications de vous donner les apaisements nécessaires à ce sujet et de vous faire connaître les mesures de réforme des structures qu'il compte mettre en place, notamment à l'administration centrale et dans certains services extérieurs.

EXAMEN EN COMMISSION

Votre Commission des Finances a procédé à l'audition de M. GALLEY, Ministre des Postes et Télécommunications, dans sa séance du 22 octobre dernier.

Après qu'il ait présenté son budget, de très nombreuses questions lui ont été posées par nos collègues, questions que l'on peut regrouper en quelques centres d'intérêt.

1° *La géographie des services extérieurs.*

MM. DULIN, PORTMANN et DESCOURS DESACRES ont montré les inconvénients de certains regroupements : courrier retardé de plusieurs heures; abandon d'investissements neufs pris en charge par les communes, dépérissement économique de centres ruraux. Le Ministre a répondu que toutes précautions étaient prises pour que les usagers ne pâtissent pas des fermetures mais que ces dernières étaient justifiées pour deux raisons : il existe 3.000 bureaux qui n'ont pas plus d'une heure et demie de travail par jour et dont la rentabilité n'est que le cinquième de leur coût ; à l'inverse, du fait de l'urbanisation accélérée, certains bureaux arrivent vite à saturation. De même que fin novembre sera publié un plan d'investissement des télécommunications pour les trois prochaines années, un plan identique sera établi, l'an prochain, en ce qui concerne le redéploiement des services de la poste.

Selon M. DRIANT, il existe un problème psychologique facile à résoudre si l'on en juge par les bons résultats obtenus en Moselle où les maires ont été invités à participer à l'élaboration du programme de regroupement.

Pour M. Edouard BONNEFOUS, il semble que les services n'aient pas mesuré l'impact de la création de villes nouvelles en matière d'équipement téléphonique : l'état d'esprit n'est plus le même pour une population jeune, ne comportant que très peu d'inactifs, éloignée des centres traditionnels et les besoins sont doubles ou triples. Le même changement de mentalité se retrouve d'ailleurs dans les villages dont les vieilles maisons se transforment en résidences secondaires et, ainsi que l'a souligné le Président ROUBERT, dans les villes touristiques.

M. GALLEY, qui a bien conscience de ce problème, a toutefois dû donner la priorité à la notion de « rentabilité » de l'investissement, d'autant que ce sont les recettes du téléphone qui assurent le dividende des actionnaires des sociétés de financement. Un effort sera toutefois accompli en ce qui concerne les zones touristiques.

2° Les problèmes de tarifs.

M. Edouard BONNEFOUS a estimé que l'augmentation des tarifs était en contradiction avec la politique de stabilité des prix puisque les entreprises ne pourraient pas ne pas répercuter ces charges supplémentaires.

Votre rapporteur constatant la hausse très forte des tarifs des lettres ainsi que des mandats-cartes et des mandats-lettres utilisés par les catégories sociales les plus modestes, s'est demandé si ces majorations ne provoqueraient pas des pertes de trafic ou même des détournements de trafic comme l'a signalé M. DRIANT, certaines entreprises s'étant spécialisées dans la distribution à domicile de catalogues et d'imprimés.

M. GALLEY a répondu que les hausses aussi importantes qu'elles soient — et elles le sont à telle enseigne qu'il ne sera pas possible de majorer les tarifs avant longtemps — ne couvrent encore pas le prix de revient du service rendu : l'envoi d'un mandat coûte 5 à 6 F à l'Administration et chaque virement postal, pourtant gratuit pour l'usager, revient à 1,40 F. Quant à « l'écémage » d'un trafic rentable par des officines privées, il est localisé dans les grandes concentrations humaines, mais pas généralisé sur l'ensemble du territoire : pour le combattre dans un climat de concurrence, il a demandé la libéralisation de ses tarifs.

3° Le déficit du service des chèques postaux.

Sa cause essentielle est bien connue, à savoir le faible taux servi par le Trésor (1,50 %) pour les excédents déposés par le Service dans un moment où l'argent est très cher. Le Ministre pense obtenir une amélioration par étapes pour les prochains budgets.

De même, il pense pouvoir différencier, dès 1971, les tarifs pour tenir compte du fait que des usagers utilisent les chèques postaux pour la tenue de leur propre comptabilité.

Enfin, répondant en cela à MM. MONORY et Yves DURAND, il estime qu'à la fin du VI^e Plan, tous les comptes seront placés sur ordinateur contre 25 à 30 % actuellement : cette modernisation devrait abaisser les prix de revient.

4° *La marche des services.*

L'automatisation du téléphone se traduit selon MM. Edouard BONNEFOUS et MONORY par de plus grandes difficultés dans l'obtention des correspondants : M. GALLEY en a convenu ; c'est la raison pour laquelle il a donné la priorité à l'écoulement sur les raccordements nouveaux. Par ailleurs, on téléphone plus si l'on sait que l'on peut se passer d'un intermédiaire. Enfin, les encombrements ne sont pas des phénomènes locaux, mais des phénomènes généraux : c'est dans l'ensemble du pays qu'il faut mettre en service des autocommutateurs de plus grande capacité pour, par exemple, débloquent Nîmes dans le Gard.

En matière de poste, la dégradation n'atteint pas seulement la France, mais le monde entier. Le tri est un travail rebutant de main-d'œuvre pure. Il faudra selon le Ministre dix à quinze ans avant d'aboutir à la mécanisation intégrale, au tri magnétique ou à la codification des adresses et à leur lecture optique.

En ce qui concerne l'aéropostale, des essais seront faits avec l'appareil Transall pendant l'hiver.

5° *Les problèmes de personnel.*

M. PELLENC a demandé que le placement des bons du Trésor soit également confié aux directeurs des Centres de Chèques postaux, et ce pour des raisons de discrétion dans les petites localités. Ces agents effectuent déjà le placement des emprunts des P. T. T. et même — situation paradoxale — le remboursement des bons du Trésor par inscription au crédit des comptes des titulaires.

Mlle RAPUZZI s'est étonnée du fait que les contrôleurs principaux et les contrôleurs des P. T. T. n'aient pas obtenu les avantages accordés à leurs homologues des régies financières.

Interrogé par votre rapporteur spécial sur la possibilité de supprimer la seconde distribution pour améliorer le sort des préposés, le Ministre a souligné qu'il en résulterait, pour eux, une surcharge au cours de la première, ce qui ne manquerait pas d'aboutir à une augmentation des effectifs.

Enfin, il a justifié l'étalement des recrutements au cours de l'année par la nécessité de ne pas encombrer les centres de formation.

6° *Les premiers résultats de Finextel.*

Le capital de la société s'élevait à 400 millions au premier avril dernier et les fonds mis à sa disposition début juin ; au bout de sept mois de fonctionnement, on sait déjà qu'il sera possible de distribuer un dividende de 5 F en février prochain : le système est donc sain et la rémunération non excessive puisque le cours se maintient au niveau du pair.

Ce résultat a été obtenu parce que l'on a accordé une priorité aux commandes à réalisation rapide pour obtenir des loyers dans les meilleurs délais.

Le capital de Finextel sera augmenté au milieu de l'année 1971 et une deuxième société de financement verra sous peu le jour.

*

* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, la Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le budget annexe des Postes et Télécommunications pour 1971.

ANNEXES



ANNEXE I

INCIDENCE DES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION LECARPENTIER SUR LE BUDGET DE 1971

Lors de la préparation du projet de budget pour 1970, une provision de 58 millions de francs a été inscrite au chapitre 619 « Couverture de mesures diverses en faveur du personnel » à la suite des conclusions de la Commission Lecarpentier.

Les mesures concrètes décidées au cours de l'année 1970, avec effet au 1^{er} janvier, sont énumérées dans l'annexe ci-après. Elles seront traduites dans une loi de finances rectificative à intervenir avant la fin de l'année. L'incidence financière de ces mesures s'analyse de la façon suivante :

— dans les services votés 1971, le coût des mesures indemnitaires est évalué à 22,4 millions de francs, chiffre identique à celui de 1970. En effet, ces indemnités seront attribuées aux mêmes bénéficiaires et au même taux qu'en 1970.

S'agissant des mesures de transformation d'emplois, le calcul des coûts a été effectué compte tenu des augmentations de traitements intervenues jusqu'au 1^{er} octobre 1970. Le coût correspondant a été évalué à 24,4 millions de francs.

Au total, un crédit de 46,8 millions de francs a été prélevé sur la provision de 58 millions de francs, ce qui laisse disponible un crédit de 11,2 millions de francs pour des mesures à intervenir ultérieurement.

— les mesures nouvelles 1971 prévoient des transformations d'emplois complémentaires à celles qui sont inscrites dans les services votés, avec effet au 1^{er} janvier 1971, et dont le coût s'élève à 6,4 millions de francs.

Elles comportent les transformations d'emplois suivantes :

— création de 3.020 agents d'administration principaux par suppression de 3.020 agents principaux et agents d'exploitation ;

— création de 1.700 agents principaux et agents d'exploitation par suppression de 800 préposés chefs et 900 agents techniques de 1^{re} classe ;

— création de 500 préposés chefs et 600 agents techniques de 1^{re} classe par suppression de 500 préposés spécialisés et 600 agents techniques.

Détail des mesures.

A. — MESURES INDEMNITAIRES

1. — Revalorisation de l'indemnité de gérance et de responsabilité des receveurs distributeurs.
2. — Création d'une indemnité forfaitaire de sujétions spéciales en faveur des fonctionnaires des P. T. T. en fonctions dans les bureaux ambulants et dans les services de courrier-convoyeur (taux mensuel : 90 F).
3. — Revalorisation de l'indemnité pour sujétions spéciales ou pour travail des dimanches et des jours fériés de certains receveurs et chefs de centre et des receveurs distributeurs (+ 23 %).

4. — Revalorisation de l'allocation spéciale mensuelle attribuée à certains personnels techniques (taux porté de 60 F à 90 F) et extension à de nouvelles catégories de personnel.
5. — Création sous forme d'un abondement de l'indemnité de risques et de sujétions d'une prime en faveur :
 - des fonctionnaires du corps des préposés et du corps des agents techniques chargés de la conduite des véhicules automobiles.
 - des préposés chefs et des agents techniques de 1^{re} classe ne bénéficiant pas de l'intégration dans le grade d'agent d'exploitation.
6. — Ajustement des soldes des personnels inscrits maritimes des navires câbliers.

B. — MESURES DE TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS

Transformation d'emplois de préposés chefs en emplois d'agent d'exploitation.

Emplois créés :

1.200 agents principaux d'exploitation et agents d'exploitation (Gr. V) (187-262).

Emplois supprimés :

1.200 préposés chefs (Gr. IV) (177-241).

Transformation d'emplois d'agents techniques de 1^{re} classe en emplois d'agent d'exploitation.

Emplois créés :

1.300 agents principaux d'exploitation et agents d'exploitation (Gr. V) (187-262).

Emplois supprimés :

1.300 agents techniques de 1^{re} classe (Gr. IV) (177-241).

Transformation d'emplois de maîtrise au service de la distribution et du transport des dépêches.

Emplois créés :

30 vérificateurs principaux des services de distribution et de transport des dépêches (258-425) ;
68 vérificateurs des services de distribution et de transport des dépêches (205-355) ;
12 conducteurs chefs du transbordement (205-355) ;
48 conducteurs principaux de la distribution (190-322) ;
2 conducteurs principaux du transbordement (190-322).

160

Emplois supprimés :

160 conducteurs de la distribution (Gr. VI provisoire) (195-283).

Transformation d'emplois de maîtrise au service des lignes.

Emplois créés :

30 chefs de district (258-425) ;
115 chefs de secteur (205-355) ;
55 conducteurs principaux de chantiers (190-322).

200

Emplois supprimés :

200 conducteurs de chantier (G. VI provisoire) (195-283).

Transformation d'emplois au service des installations.

Emplois créés :

100 contrôleurs divisionnaires (292-425) ;
22 chefs de section (312-390) ;
128 contrôleurs (197-337).

250

Emplois supprimés :

250 ouvriers d'Etat de 3^e catégorie (Gr. IV provisoire) (171-223).

Transformation d'emplois à l'imprimerie des timbres-poste.

Emplois créés :

30 artisans taille-doucier (Gr. VI) (197-292) ;
10 conducteurs de machines (Gr. V) (187-262) ;
29 ouvriers d'Etat de 2^e catégorie (Gr. III provisoire) (163-207).

69

Emplois supprimés :

40 conducteurs de machines adjoints (Gr. III provisoire) (163-207) ;
29 ouvriers d'Etat de 1^{re} catégorie (Gr. I) (100-166).

69

*Création de 1.000 emplois de contrôleurs en surnombre
gagés par blocage de 1.000 emplois d'agents d'exploitation.*

Emplois créés :

1.000 contrôleurs (197-337).

Emplois bloqués :

1.000 agents principaux d'exploitation et agents d'exploitation (Gr. V) (187-262).

*Transformation d'emplois d'agents principaux d'exploitation
et agents d'exploitation en emplois d'agents d'administration principaux.*

Emplois créés :

7.560 emplois d'agents d'administration principaux (Gr. VI provisoire) (195-283).

Emplois supprimés :

7.560 emplois d'agents principaux d'exploitation et agents d'exploitation (Gr. V)
(187-262).

*Transformation d'emplois d'agents techniques spécialisés
en emplois d'agents techniques de 1^{re} classe.*

Emplois créés :

800 agents techniques de 1^{re} classe (Gr. IV) (177-241).

Emplois supprimés :

800 agents techniques spécialisés (Gr. III) (168-218).

Transformation d'emplois de préposés spécialisés en emplois de préposés chefs.

Emplois créés :

700 emplois de préposés chefs (Gr. IV) (177-241).

Emplois supprimés :

700 emplois de préposés spécialisés (Gr. III) (168-218).

ANNEXE II

LES CREDITS DU SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES DESTINES A LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS AFFECTES AUX AGENTS DES P. T. T.

Le problème du logement du personnel des P. T. T. s'est nettement amélioré en province sauf en ce qui concerne quelques métropoles d'équilibre : Lille, Rouen, Rennes, Nantes, Lyon et Marseille. Il reste encore préoccupant dans la région parisienne où le nombre de familles à satisfaire demeure voisin de 3.800 selon le dernier recensement. De plus, chaque année, 8.000 agents débutants doivent être accueillis à Paris et dans sa région.

Pour faire face à ces besoins il a été demandé au budget de 1971 : 36 millions d'autorisations de programme et 41 millions de crédits de paiement. Cette dotation de 41 millions couvre les ouvertures de crédits qui n'avaient pu être accordées en 1970.

Les moyens mis ainsi à la disposition du service permettront de construire ou d'acquérir notamment :

- 107 logements au-dessus d'hôtels des postes à Paris ;
- 127 logements dans les départements d'outre-mer ;
- 223 chambres à Paris, boulevard Pasteur (XV^e) ;
- 60 studios et 205 chambres à Paris, rue de Tolbiac (XIII^e) ;
- 1 foyer dortoir de 98 lits à Paris, rue Rodier (IX^e) ;
- 1 foyer dortoir de 84 lits à Paris (XI^e), 21, rue Breguet ;
- 1 foyer dortoir de 78 lits à Boulogne ;
- 1 foyer de 175 lits à Boulogne-sur-Seine ;
- 1 foyer de 54 lits à Villecresnes (Val-de-Marne) ;
- 1 foyer dortoir de 132 lits à Limoges ;
- 1 foyer de 60 lits à Rennes,

et de nombreux dortoirs représentant 500 lits dans différentes villes de province.

Ces programmes permettront, au total, la réservation ou la construction de 2.900 logements et de 1.000 chambres venant s'ajouter à l'effort déjà entrepris en ce domaine.

L'annexe I donne le détail des principales opérations, concernant le logement des agents célibataires, prévues dans la région parisienne en 1970 et 1971.

L'annexe II retrace, pour la durée du V^e Plan, les réalisations de logement et de place en foyer.

**FOYERS AMENAGES PAR L'ADMINISTRATION OU RESERVES
AUPRES D'H. L. M. POUR LES JEUNES AGENTS DEBUTANTS**

I. — Liste des principales opérations en cours de réalisation en 1970.

Paris, rue des Peupliers.....	230 lits.
Paris, rue Blomet	136 lits.
Paris, rue de Bercy	168 lits.
Paris, rue Péan	30 lits.
Achères	72 lits.
Issy-les-Moulineaux	65 lits.
Montrouge	138 lits.
Lannion	200 lits.
Lyon	300 lits.

1.339 lits.

De plus, 130 studios seront réservés à Vitry pour les agents célibataires ne pouvant plus être hébergés dans les foyers.

II. — Liste des réalisations prévues en 1971.

Paris, boulevard Brune	150 lits.
Paris, rue de Tolbiac	30 lits.
Arcueil	250 lits.
Ivry	80 lits.
Massy	100 lits.
Marseille	60 lits.
Nancy	60 lits.
Orléans-la-Source	100 lits.
Oullins	25 lits.
Poitiers	33 lits.
Toulouse Minimés	42 lits.

1.095 lits.

Réalisations intervenues au cours du V^e Plan.

ANNEE	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		TOTAL	REALISATIONS	
	69521-1 Conventions.	69521-2 Constructions directes.		Logements.	Places en foyer.
	(En milliers de francs.)				
1966	19.530	2.150	21.680	1.747	230
1967	22.450	1.430	23.880	1.794	698
1968	16.910	7.750	24.660	1.533	578
1969	20.710	3.010	23.720	1.554	707
1970	27.000	3.000	30.000	1.800	420

ANNEXE III

LISTE DES SUBVENTIONS ACCORDEES EN 1969 ET 1970

**aux Sociétés mutualistes des P. T. T.
aux Sociétés coopératives des P. T. T.
aux Associations de personnel régies par la loi de 1901.
(Crédits du chapitre 618.)**

A. — Sociétés mutualistes.

	1969	1970
Mutuelle générale des P.T.T.	3.457.782	3.950.184
Tutélaire du personnel des P.T.T.	186.444	214.343

B. — Sociétés coopératives.

	1969	1970
Union nationale des coopératives de consommation des P.T.T.	130.000	130.000

C. — Associations régies par la loi de 1901.

I. — SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

	1969	1970
<i>1. — Associations à caractère national.</i>		
Union des associations sportives des P.T.T.	750.000	750.000
Foyer des P.T.T. de Cachan	370.800	368.300
Association « Tourisme et culture P.T.T. »	6.000	7.000
Comité d'aide aux grands malades des P.T.T.	6.000	6.000
Société littéraire des P.T.T.	5.160	4.500
Société artistique des P.T.T.	4.500	4.500
Association du personnel des P.T.T. en congé de longue durée	4.000	4.000
Union nationale des associations de donneurs de sang bénévoles des P.T.T.	7.000	7.000
Entraide des guichetiers	15.000	15.000
Association nationale des anciens combattants et victimes de guerre des P.T.T.	4.000	4.000
Amicale des élèves et anciens élèves de l'E.N.S.-P.T.T.	3.000	3.000
Comité des loisirs P.T.T.	2.500	2.500
Jumelages européens des P.T.T.	7.000	9.000
Amitié P.T.T.	18.000	15.000
Amicale des P.T.T. d'outre-mer	3.000	3.000
Association des familles d'enfants handicapés des P.T.T. >	>	3.000

	1969	1970
<i>2. Associations parisiennes.</i>		
Les Foyers des Dames des P. T. T.	22.000	22.000
Société symphonique et chorale des P. T. T.	6.200	5.900
Les Comédiens des P. T. T.	11.000	7.000
La Maison des Isolées	2.000	2.000
Groupe lyrique des P. T. T.	11.400	7.400
Ecole de danse classique des P. T. T.	3.820	2.500
Photo Ciné Club des P. T. T.	3.800	6.800
Coopérative Habitation des P. T. T.	1.400	1.400
Société mutualiste du personnel auto.	900	900
Le Denier de la Veuve.	900	»
Le Lendemain de l'Administration centrale.	2.000	2.000
Club musical des P. T. T.	10.600	4.000
Club des Cinéphilés P. T. T.	4.520	1.400
Club des Bricoleurs.	1.000	1.000
Comité de coordination des Sociétés artistiques et culturelles du personnel des P. T. T.	1.000	1.000
Association des Secouristes et Sauveteurs des P. T. T.	5.000	3.000
Association des Retraités des P. T. T.	1.000	1.000
<i>3. Associations de province.</i>		
Région d'Amiens	3.600	3.600
Région de Bordeaux	6.300	6.300
Région de Châlons-sur-Marne	3.300	3.300
Région de Clermont-Ferrand	4.000	4.000
Région de Dijon	6.300	6.300
Région de Lille	7.900	7.900
Région de Limoges	2.900	2.900
Région de Lyon	7.100	7.100
Région de Marseille	7.900	7.900
Région de Montpellier	4.000	4.000
Région de Nancy	5.000	5.000
Région de Nantes	6.000	6.000
Région d'Orléans	5.500	5.500
Région de Poitiers	3.600	3.600
Région de Rennes	5.500	5.500
Région de Rouen	6.000	6.200
Région de Strasbourg	3.600	3.600
Région de Toulouse	6.000	6.000
<i>4. Associations des départements d'outre-mer.</i>		
Comité départemental des œuvres sociales des P. T. T. de la Martinique	1.100	1.100
Comité départemental des œuvres sociales des P. T. T. de la Guadeloupe	1.100	1.000
Comité départemental des œuvres sociales des P. T. T. de de la Réunion	1.100	1.100
Comité départemental des œuvres sociales des P. T. T. de de la Guyane	900	900

II. — SUBVENTIONS DE FINANCEMENT

	1969	1970
<i>1. Union des A. S. P. T. T.</i>		
Participation aux charges d'amortissement des emprunts contractés	1.045.000	1.408.200
Union des A. S. P. T. T. : participation au financement (25 % du coût total) des opérations ci-dessous désignées.	1.466.249	1.316.247
	1969	1970
Arras : construction d'une salle de sport (complément), 91.850.		Bayonne : acquisition d'un terrain, 23.750.
Dijon : acquisition d'un terrain, 486.118.		Laval : aménagement d'un gymnase, 3.527.
Evreux : acquisition d'un terrain, 17.040.		Mont-Dore : construction d'un chalet, 135.500.
Fort-de-France : construction d'un stade, 115.494.		Paris : construction d'une salle de sport rue de Bercy, 465.970.
Grenoble :		Tours : acquisition du terrain de sports de Beau-regard, 687.500.
— acquisition d'un terrain, 51.420.		
— construction d'un stade (1 ^{re} tranche), 48.580.		
Lannion : construction d'installations sportives (2 ^e tranche), 148.500.		
Montauban : construction d'une aire ouverte, 80.000.		
Mont-d'Olmes : construction d'un chalet, 20.122.		
Niort : acquisition d'un terrain, 36.000.		
Saint-Etienne : construction centre sportif, 270.375.		
Vannes : construction d'un stade, 100.750.		
<i>2. Vacances P. T. T. (Maisons familiales de vacances).</i>		
Participation aux charges d'amortissement des emprunts..	1.050.000	1.500.000

	1969	1970
3. Associations gestionnaires de colonies de vacances, garderies, chalets, etc.		
Participation aux dépenses pour travaux d'équipement exceptionnels.		
Région de Paris :		
Comité de coordination des activités sociales du personnel de la Direction des Télécommunications de Paris. Comité « Servir » : travaux dans les colonies et camps de vacances de Meaudre, Le Lude, Seignelay et Carnac....	250.000	150.000
A. S. P. T. T. de Paris :		
— construction d'un ensemble sportif à Villecresnes...	270.000	»
— construction d'un foyer à Villecresnes.....	»	950.000
Région de Bordeaux :		
Mutuelle générale des P. T. T. : achat de matériel pour le centre de jeunes des Eaux Bonnes.....	9.320	»
Association des œuvres sociales et des colonies de vacances de la région de Bordeaux :		
— travaux à la colonie d'Urrugne.....	588.000	50.000
— travaux à la colonie de Gourrette.....	35.000	18.000
— achat de matériel pour la colonie d'Urrugne.....	»	19.145
Région de Dijon :		
A. S. P. T. T. de Dijon, construction d'un bâtiment au chalet des Rousses.....	145.000	»
Région de Lille :		
A. S. P. T. T. d'Arras : aménagement d'une garderie.....	140.000	»
Région de Limoges :		
Œuvre des colonies de vacances de la région de Limoges : travaux à la colonie de vacances de Saint-Denis-d'Oléron	18.000	18.000
Région de Lyon :		
A. S. P. T. T. de Grenoble : installation du chauffage central au chalet des Deux-Alpes.....	15.000	»
Groupement d'action sociale de la Savoie : aménagement du chalet de La Féclaz.....	13.000	»
A. S. P. T. T. de Lyon : acquisition d'un terrain pour l'édification d'un chalet au Plan-d'Hotonnes (Ain).....	»	12.000
Région de Marseille :		
Fédération des œuvres sociales des Bouches-du-Rhône :		
— achat de matériel pour le chalet de Ceüse	23.397	5.000
— travaux au chalet de Ceüse.....	122.000	»
Comité des œuvres sociales des Alpes-Maritimes :		
— travaux à la colonie de Fontgaillarde.....	35.200	50.000
— achat de matériel pour la colonie de Fontgaillarde..	4.540	»

	1969	1970
Région de Montpellier :		
Association des œuvres des colonies de vacances de la région de Montpellier :		
— travaux à la colonie de vacances de Narbonne-Plage.	11.600	10.000
— achat de matériel à la colonie de Narbonne-Plage..	»	9.635
Régions de Nantes :		
Comité régional de gestion des œuvres sociales des P. T. T. de la Loire-Atlantique :		
— travaux à la colonie de vacances de Piriac.....	»	15.000
— matériel pour la colonie de vacances de Piriac....	»	10.000
Région de Poitiers :		
Comité départemental interministériel des œuvres sociales de la Charente : travaux à la colonie de vacances de Cherves-Châtelard	18.800	20.000
Association des œuvres sociales des P. T. T. de la région de Poitiers :		
— travaux à la colonie de vacances de Loix-en-Ré.....	20.000	30.000
— achat de matériel pour la colonie de vacances de Loix-en-Ré	»	2.920
A. S. P. T. T. de Niort : travaux au centre de vacances de Rivedoux	22.780	»
Région de Rouen :		
Œuvre des colonies de vacances des P. T. T. de la région de Rouen :		
— travaux à la colonie de Saint-Pair-sur-Mer.....	570.000	10.000
— achat de matériel pour la colonie de Saint-Pair-sur-Mer	»	22.520
Région de Strasbourg :		
Œuvre des colonies de vacances des P. T. T. de la région de Strasbourg :		
— travaux à la colonie de vacances de Sainte-Marie-aux-Mines	16.495	35.000
— achat de matériel pour la colonie de vacances de Sainte-Marie-aux-Mines	»	8.215

ANNEXE IV

SOCIETE H. L. M. P. T. T. « TOIT ET JOIE »

I. — Organisation.

« Toit et Joie » est une société anonyme d'H. L. M. constituée pour favoriser le logement, en location simple, du personnel de l'administration des P. T. T.

Ses statuts approuvés par arrêté ministériel du 4 novembre 1957 et 8 novembre 1968 lui permettent de faire toutes les opérations prévues dans le cadre de la législation sur les habitations à loyer modéré.

Son activité est cependant limitée à la construction d'immeubles à Paris et dans les départements de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, des Hauts-de-Seine, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise et de la Seine-et-Marne.

Elle est administrée par un conseil d'administration dont les membres sont élus par l'assemblée générale des sociétaires qui désigne également les commissaires aux comptes chargés de la vérification de la comptabilité.

II. — Activité.

Depuis sa création « Toit et Joie » a bénéficié de prêts de l'Etat à taux réduit et de prêts à taux normal par l'intermédiaire de la Caisse des Dépôts et Consignations et la Caisse de prêts aux organismes d'H. L. M. ainsi que de prêts sans intérêt consentis par l'Administration des P. T. T. comme à tous les organismes H. L. M. qui réservent des logements pour son personnel.

Ses premiers chantiers ont été ouverts fin 1959 et depuis cette époque elle a édifié 2.583 logements ainsi que le gros œuvre de sept hôtels des postes répartis en vingt-six groupes d'immeubles.

Tout en poursuivant son activité et la gestion de son patrimoine « Toit et Joie » a mis à la disposition de l'Administration environ 30 % des logements dont celle-ci dispose, soit au total 1.998 appartements mis en location dans les conditions figurant au tableau suivant :

ANNÉES	APPARTEMENTS LIVRES par « TOIT ET JOIE »
1960	99
1961	116
1962	329
1963	329
1964	274
1965	81
1966	200
1967	207
1968	176
1969	133
1970 jusqu'au 1 ^{er} novembre.....	54
Total	1.998

Actuellement quatre chantiers portant sur 886 logements et un foyer de jeunes travailleurs sont en cours.

Au surplus, malgré la rareté des terrains à bâtir et la spéculation foncière constatée dans la région parisienne, de nouvelles constructions permettant de loger 688 familles pourront être entreprises en 1971. Le financement peut être assuré à l'aide de crédits H. L. M.

ANNEXE V

L'UNION DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DES P. T. T. DE FRANCE ET D'OUTRE-MER

I. — Organisation.

L'Union des A.S.P.T.T. est une Union d'associations à forme fédérale. Son Comité directeur supervise neuf Unions régionales dont le rôle consiste à animer les filiales qu'elles contrôlent et 18 Centres sportifs régionaux dont les Présidents ont pour mission de favoriser la création d'installations sportives et de veiller à leur entretien.

Une des caractéristiques originales de l'Union des A.S.P.T.T. est d'être dirigée à nombre à peu près égal par des fonctionnaires de responsabilité : inspecteurs et ingénieurs généraux, directeurs régionaux et départementaux, administrateurs, etc., et par des agents de services d'exécution : inspecteurs, contrôleurs, agents d'exploitation, préposés, etc., ce qui favorise un contact humain exceptionnel dans la Fonction publique.

II. — Activités.

Constituée en 1945 par 47 associations totalisant 6.095 membres, l'Union des A.S.P.T.T. s'est développée lentement jusqu'en 1962, la subvention de l'Administration couvrant à peine 20 % des dépenses de fonctionnement et les installations sportives étant inexistantes.

C'est seulement vers la fin de l'année 1962 que fut promulguée une véritable « charte du sport P.T.T. ».

C'est ainsi que l'encadrement put être normalisé par le détachement de moniteurs d'éducation physique, de dirigeants administratifs, d'entraîneurs spécialisés ; l'octroi de facilités de service à un certain nombre de dirigeants et responsables d'équipes et l'organisation, sous l'égide du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, de stages de formation de cadres qui ont permis en sept ans de former 757 moniteurs et éducateurs brevetés dans la plupart des activités pratiquées : athlétisme, natation, ski, basket-ball, volley-ball, tennis, etc.

Enfin, l'établissement d'un plan d'équipement sportif amorcé en 1963 et prolongé par le V^e Plan a été concrétisé par la réalisation de :

49 stades, 22 salles omnisports, 28 bases nautiques, 14 chalets de sports d'hiver, 5 piscines et 2 centres de loisirs sportifs dont l'équivalent n'existe dans aucune autre administration des P.T.T. étrangère.

Ces mesures libérales ont favorisé un essor rapide de l'Union des A.S.P.T.T. qui, de 1962 à 1970, est passée de 30.000 à 106.000 sociétaires et de 138 à 161 associations qui groupent 628 équipes de football, 613 de basket-ball, 168 de volley-ball, 14.242 skieurs, 7.242 nageurs, 3.760 athlètes, etc.

De cette masse, les A.S.P.T.T. qui figurent très souvent parmi les plus importants clubs omnisports de nos grandes villes, se devaient de révéler quelques champions dont certains ont atteint une renommée nationale, voire mondiale :

Maryvonne Dupureur, médaille d'argent aux Jeux olympiques de Tokyo ;
 Michèle Mombet, corecordwoman du monde de relais ;
 Michel Rousseau et Claude Mandonnaud, champions et recordmen d'Europe ;
 Robert Sainte-Rose, Monique Noirod, Odette Ducas, Christine Debourse, champions et recordmen de France, etc.

Enfin, huit représentants du sport P.T.T. ont été sélectionnés pour les derniers Jeux olympiques de Mexico.

Pour 1970, le palmarès de l'Union des A.S.P.T.T. s'établit comme suit :

- 1.466 titres de champion régional ou départemental ;
- 83 titres de champion de France ;
- 147 sélections en équipe de France ;
- 9 records de France ;
- 1 record d'Europe ;
- 1 record du monde.

Ne se limitant pas à la compétition, l'Union des A.S.P.T.T. a créé des cours d'éducation physique, d'initiation sportive et des séjours de neige à l'intention des jeunes postiers ainsi que des cours de natation élémentaire réservés aux enfants d'agents ; elle organise également, dans chaque Union régionale, des compétitions dont les vainqueurs sont qualifiés pour disputer les critères nationaux inter-P.T.T.

Sur le plan social, son rôle s'est révélé précieux ; en effet, les conditions de recrutement du personnel des Postes et Télécommunications font que les agents débutants sont à 90 % transplantés et coupés du milieu familial dès la fin de leur scolarité ; le problème de cet isolement a été en partie résolu grâce aux A.S.P.T.T. qui peuvent dispenser une chaleur humaine atténuant la nostalgie du dépaysement.

Cet ensemble d'activités, les résultats acquis et ses effectifs situent l'Union des A.S.P.T.T. de France et d'Outre-Mer comme le plus important groupement sportif français réunissant une famille professionnelle.

Evolution des effectifs et des subventions reçues de l'Administration des P. T. T.

ANNEE	NOMBRE de filiales.	EFFECTIFS	SUBVENTION P. T. T.	MOYENNE par adhérent. (En francs constants.)
1945	47	6.095	(1) 45.000	56,32
1950	98	21.008	(1) 79.900	7,87
1955	106	23.272	(1) 115.000	7,94
1960	138	30.090	(1) 175.000	6,41
1965	(2) 123	53.460	350.000	6,86
1966	142	59.673	450.000	7,57
1967	145	80.184	550.000	6,80
1968	150	91.045	650.000	7,20
1969	153	96.938	750.000	7,37
1970	161	106.429	750.000	7,04

(1) Transformée en nouveaux francs.

(2) Dissolution, en 1963, des 14 A. S. P. T. T. d'Algérie.

Principaux sports pratiqués.

DISCIPLINES	PRATIQUANTS	DISCIPLINES	PRATIQUANTS
Basket-ball	7.379	Ski	14.242
Football	13.862	Tennis	6.947
Hand-ball	2.256	Tennis de table....	3.162
Rink-hockey	93	Nautisme	1.151
Rugby	2.302	Boules	2.620
Volley-ball	2.395	Camping	6.831
Water-polo	113	Cyclotourisme	241
Athlétisme	3.760	Education physique.	7.130
Boxe	138	Judo, karaté.....	2.727
Cyclisme	893	Pelote basque.....	122
Escrime	262	Pétanque	4.641
Haltérophilie	256	Sports sous-marins..	513
Lutte	231	Montagne	161
Natation	7.242	Tir	59

ANNEXE VI

LE CENTRE NATIONAL D'ETUDES DES TELECOMMUNICATIONS (C. N. E. T.)

Le C. N. E. T. joue un double rôle à l'égard des administrations intéressées aux télécommunications :

- celui d'organisme de recherche interministériel ;
- celui de service technique propre à l'Administration des Postes et Télécommunications (recherche avancée, application, développement et gestion technique).

L'année 1970 a vu le démarrage de la gestion par objectifs dans le cadre des secteurs principaux définis en 1969 :

- secteur Transmission et espace ;
- secteur Commutation ;
- secteur Informatique et téléinformatique ;
- secteur Physique et composants ;
- secteur Mécanisation postale.

I. — Secteur Transmission et espace.

Systèmes et équipements de transmission.

En transmission analogique, cette année marque la fin du développement des équipements « 12 voies » type 70, mais aussi une continuité dans l'effort fait sur les câbles sous-marins, domaine où la France a une excellente position à l'exportation. En ce qui concerne le guide d'onde circulaire, la première liaison mondiale destinée à l'exploitation est en cours d'expérimentation entre la tour de Meudon et le centre de Saint-Amand (10.000 circuits sur 12 km). Des études relatives aux faisceaux hertziens de grande capacité (supérieure à 1.800 voies) et aux câbles coaxiaux à 60 MHz (10.000 voies) sont également prévues.

Un effort tout particulier est également en cours pour les systèmes de *transmission numérique* (modulation codée) et leur intégration dans les réseaux de commutation temporelle. La mise en service du réseau Basse-Normandie en est un des résultats les plus importants. D'ailleurs, les normes européennes (32 voies, 8 moments) reprennent, en grande partie, les propositions françaises. A côté des équipements sur câbles, l'accent est mis sur l'utilisation des faisceaux hertziens et, en particulier, sur les faisceaux régionaux 128/256 à 2 GHz et à moyenne distance 576 voies, 7 GHz.

Télécommunications spatiales.

La participation du C. N. E. T. dans les stations terriennes du système mondial Intelsat est toujours très importante. La station Pleumeur-Bodou 2, mise en service en octobre 1969, est en plein développement ; en particulier, le nombre de circuits exploités est en accroissement constant.

Dans le cadre du projet « Symphonie » mené sous l'égide du C. N. E. S., le C. N. E. T. intervient pour définir la mission du satellite, le système de télécommunication et les stations terriennes.

Un système régional de télécommunications spatiales en ondes millimétriques (bande des 20 GHz) est à l'étude. Son objectif est la réduction du prix des stations. La position de l'industrie française, en ce domaine, pour rester favorable, nécessite un effort important dans les années à venir.

Il faut noter également une collaboration importante à l'échelon européen dans le cadre de la « Conférence européenne des Administrations des Postes et Télécommunications ».

II. — Secteur Commutation.

Commutation électronique.

Ce programme doit être poursuivi rigoureusement afin d'éviter que des redevances importantes soient versées à des sociétés étrangères. Sous réserve des conclusions du groupe interministériel R. C. B., la Direction générale des Télécommunications envisage de commander, à partir de 1974-1975, environ 10 % de son matériel en version électronique.

En ce qui concerne le système français SO.CO.TEL. S 1, un programme d'études et de développement a été défini pour toute la durée du VI^e Plan. Le système, unique dans sa conception et son exploitation, pourra sans doute être réalisé tout au moins pour certaines de ses parties, suivant des technologies différentes conduisant à un optimum économique compte tenu des conditions d'utilisation très variées. En *commutation spatiale* (Pericles) l'autocommutateur urbain Michelet, actuellement en service expérimental, sera mis à la disposition du public fin 1970. Un second central a été commandé pour Maisons-Laffitte. En *commutation temporelle* (Platon), le réseau intégré de Lannion est en voie d'achèvement, et la liaison Perros—Lannion est déjà mise en service. Outre la réalisation du réseau intégré de Guingamp, les autres objectifs actuels consistent à expérimenter les centraux électroniques dans les différentes configurations du réseau, et à définir les centres de transit (centre de transit de Saint-Brieuc prévu pour fin 1973).

III. — Secteur Informatique et télé-informatique.

Les études de Télé-informatique, outre les problèmes de transmission, sont orientées, d'une part, vers « l'autoroute électronique de l'Ouest » qui doit relier, par des voies numériques à grand débit, probablement sur faisceaux hertziens, les centres de calcul de la région parisienne aux centres situés en Bretagne à Rennes, Lannion, Brest et Nantes, et, d'autre part, vers la définition des réseaux spécialisés publics de transmission de données Caducee et Hermes.

Les études relatives sur le traitement des formes visuelles sonores débouchent sur la visiophonie (liaison visuelle bilatérale entre deux abonnés), la reconnaissance des sons (renseignements téléphoniques) ou des caractères dactylographiés (tri des objets postaux), la génération des sons (renseignements) et sur le traitement des signatures (chèques postaux).

Enfin, l'utilisation de calculateurs numériques puissants se traduit par de nombreuses recherches menées avec deux objectifs principaux :

— participation à la gestion technique des télécommunications en collaboration étroite avec le Service des programmes et des Etudes économiques de la Direction générale des télécommunications : optimisation des réseaux de télécommunications ;

— assistance à la mise en œuvre des nouveaux systèmes : conception assistée par ordinateur, documentation automatique, automatisation du contrôle de la maintenance et de l'entretien.

IV. — Secteur Composants.

Conformément aux engagements interministériels, le C.N.E.T. participe au financement de la convention pour le développement de la microélectronique passé entre l'Etat et la SES. CO. SEM.

De même, le C.N.E.T. consacre des moyens importants aux études de fiabilité dans le cadre de l'action concertée correspondante de la D.G.R.S.T. Le centre de fiabilité de Lannion dispose de moyens puissants et fournit des informations à un grand nombre d'utilisateurs. Une banque de données sur calculateur est actuellement à l'étude.

V. — Secteur Mécanisation postale.

La mécanisation du tri et de la manutention des différents objets postaux (lettres et paquets) a conduit la Direction générale des Postes à entreprendre d'importantes études. Le C.N.E.T. en assure lui-même une part et gère techniquement les travaux confiés à l'industrie. Outre la définition et la mise en œuvre d'installations importantes comme celle de Paris-Austerlitz, ce secteur poursuit des recherches à moyen terme sur la lecture automatique des adresses ou le marquage des lettres qui sont liées étroitement à l'informatique.

*

* *

Mais pour lancer l'étude de systèmes nouveaux et pour répondre à sa vocation interministérielle, le C.N.E.T. consacre une part notable de ses activités à des recherches de base (entre 1/6 et 1/7). Les programmes, en ce domaine, doivent tenir compte des besoins exprimés par les autres utilisateurs du secteur Télécommunications-Electronique et une part du financement (objectif 50 %) n'est pas prise sur le budget du C.N.E.T., mais provient de conventions de la D.G.R.S.T., du C.N.E.S. ou de l'I.N.A.G.

Compte tenu des équipes de chercheurs existant à l'heure actuelle, les efforts portent essentiellement sur les trois thèmes suivants :

- la physique électronique et, en particulier, l'optique non linéaire avec l'objectif d'obtenir des composants originaux en hyperfréquence ;
- les dispositifs solides hyperfréquences (amplification et multiplication de fréquences en ondes centimétriques et millimétriques) ;
- les recherches spatiales radioélectriques.

*

* *

A côté de son rôle de recherche, le C.N.E.T. a comme objectif de satisfaire les besoins à très court terme des services d'exploitation en mettant à leur disposition des matériels économiques et fiables ou en assurant la mise en œuvre des nouveaux matériels. Enfin le C.N.E.T., depuis la réorganisation en 1968 de la Direction générale des télécommunications, assure une activité accrue de gestion technique. Celle-ci porte sur de multiples aspects du fonctionnement des services.

On peut citer entre autres :

- contrôle du prix des matériels et analyse de la valeur ;
- contrôle des équipements en usine et sur chantier ;
- politique de maintenance et inspection des installations en service ;
- gestion technique des marchés.

Compte tenu du développement très rapide du réseau il est à signaler que les besoins en ce domaine sont importants et croissent constamment.

*
* *

Service central du contrôle des prix.

Fin 1970, début 1971, la mise en place des instruments de normalisation comptables indispensables à la conduite rationnelle des enquêtes sera pratiquement achevée après la signature des derniers protocoles avec les sociétés soumises à contrôle.

Dan le domaine de la coordination interministérielle des enquêtes de prix, le Service central du contrôle des prix a, d'une part, prêté son concours aux fonctionnaires coordonnateurs des P. T. T. pour l'établissement, dans les sociétés auprès desquelles ces derniers ont été désignés, des éléments de valorisation des marchés publics pour l'ensemble des administrations et entreprises nationales et a, d'autre part, effectué certaines enquêtes de prix pour le compte de celles-ci.

Au cours de l'année 1970, l'action de ce service a permis de clore pratiquement le premier cycle de contrôles commencé en 1966 et qui s'est traduit par des résultats très importants en matière de réduction de prix.

1. Principaux résultats obtenus au cours de l'année écoulée.

Centraux téléphoniques CROSSBAR :

La mise en application des nouvelles séries de prix à compter du 1^{er} janvier 1970 à la suite des résultats du contrôle de prix, conduit à une baisse moyenne pondérée d'environ 17 % par rapport aux conditions de prix pratiquées en décembre 1969. Ce rabais moyen relatif à la construction ou à l'extension de centraux masque une certaine disparité des résultats (réduction moyenne de 20 % sur les matériels et faible baisse, voire parfois des majorations sur les frais d'installation).

A noter que sans attendre les résultats définitifs, des réductions destinées à tenir compte des premiers enseignements du contrôle avaient déjà été obtenues depuis 1967 et que leurs effets cumulés qui s'élevaient, fin 1969, à 14,5 % pour les matériels des centraux téléphoniques et à 17,50 % pour les matériels normalisés SOCOTEL S1, portent en fait la baisse totale pondérée due au contrôle aux environs de 30 %.

Téléimprimeurs SAGEM :

La conclusion de l'enquête sur le téléimprimeur électronique SAGEM dont les résultats viennent d'être récemment publiés entraîne des réductions de prix comprises entre 25 et 30 % selon les cadences de production qui seront tenues par l'entreprise. Les commandes de fin 1969 et début 1970 passées à prix provisoires bénéficient de ces rabais.

Autres réductions de prix :

Dans d'autres domaines des réductions de prix intéressantes ont également été obtenues par rapport aux propositions des fournisseurs en ce qui concerne notamment :

- les faisceaux hertziens 4 à 10 % ;
- les pièces détachées de téléimprimeurs 22 % ;
- les équipements de transmission jusqu'à 8 %.

2. Principales enquêtes en cours.

Pose et raccordement des câbles interurbains.

Centraux télégraphiques (un rabais provisionnel de 15 % sur les résultats du contrôle a été obtenu pour les marchés passés en 1970).

Matériels d'énergie destinés aux centraux téléphoniques.

Pour les deux premières enquêtes les conclusions en sont attendues pour la fin de l'année 1970. Elles permettront de traiter avec les entreprises dès le 1^{er} janvier 1971 sur les nouvelles bases de prix qui en résulteront.

Quant à la troisième, les résultats seront connus courant 1971.

ANNEXE VII

Montant et répartition des avances encaissées au titre de l'article 2 de la loi n° 51-1506 du 31 décembre 1951.

ANNEES D'ENCAISSEMENT	QUALITE DES SOUSCRIPTEURS					TOTAL GLOBAL par année.
	Particuliers.				Collectivités locales.	
	Conventions du type I (1).	Conventions du type II (2).	Conventions du type IV (3).	Montant total par année.	Conventions du type III (4).	
1952	808.553	660.400	»	1.468.953	6.154.913	7.623.866
1953	1.518.135,03	1.161.600	»	2.679.735,03	12.053.314,32	14.733.049,35
1954	2.398.584,24	1.318.400	»	3.716.984,24	17.758.161,19	21.475.145,43
1955	3.235.582,99	1.786.190	»	5.021.772,99	22.601.921,20	27.623.694,19
1956	1.069.451,31	1.441.800	»	2.511.251,31	11.054.219,36	13.565.470,67
1957	4.107.600,70	1.374.600	»	5.482.200,70	17.635.189,75	23.117.390,45
1958	6.571.082,27	3.098.880	»	9.669.962,27	8.931.664,76	18.601.627,03
1959	6.590.325,49	5.224.860	»	11.815.185,49	15.962.064,71	27.777.250,20
1960	8.364.124,31	4.658.657,83	»	13.022.782,14	21.061.089,97	34.083.872,11
1961	15.566.024,89	5.628.150	420.200	21.614.374,89	24.843.145	46.457.519,89
1962	21.769.594,87	6.650.762,50	4.297.356	32.717.713,37	34.074.960,50	66.792.673,87
1963	26.150.601,27	6.959.700	11.384.782,95	44.495.084,22	48.581.513,13	93.076.597,35
1964	40.194.866,16	8.497.350	17.128.525	65.820.741,16	64.595.755,09	130.416.496,25
1965	45.011.651,63	8.614.466	30.005.840,65	83.631.958,28	61.711.580,75	145.343.539,03
1966	68.159.184,79	11.190.340	64.155.895,65	143.505.420,44	74.497.762,01	218.003.182,45
1967	94.799.174,54	16.450.875	71.811.607,66	183.061.657,20	84.214.684,76	267.276.341,96
1968	96.071.295,82	16.829.100	61.936.863,37	174.837.259,19	77.343.986,73	252.181.245,92
1969	111.716.502,11	22.468.945	60.301.423,34	194.486.870,45	73.567.543,01	268.054.413,46
1970 (six mois).....	61.785.808,12	11.758.400	48.903.081	122.447.289,12	54.163.575,41	176.610.864,53
Total général.....	615.888.143,54	135.773.476,33	370.345.575,62	1.122.007.195,49	730.807.044,65	1.852.814.240,14

- (1) Etablissement d'une ligne d'abonnement principal téléphonique.
- (2) Etablissement d'une ligne d'abonnement télex.
- (3) Equipement téléphonique des ensembles immobiliers.
- (4) Extension et modernisation des réseaux.
- (5) Janvier à septembre inclus.

ANNEXE VIII

FINEXTEL

(Société Financière pour l'Expansion des Télécommunications.)

I. — Cadre général.

L'article premier de la loi de finances rectificative n° 69-1160 du 24 décembre 1969 et l'arrêté interministériel du 24 février 1970 portant application de cette loi ont autorisé la création de sociétés de financement des télécommunications et défini leur champ d'application.

Dans le cadre des conventions signées avec l'Administration des P. T. T., ces sociétés ont pour objet de concourir, sous la forme du crédit-bail mobilier et immobilier, au financement des équipements de télécommunications. Elles doivent avoir le statut de banque ou d'établissement financier. Elles sont également autorisées à procéder à la location d'immeubles à usage industriel ou commercial non équipés, soit sous la forme du crédit-bail, soit sous la forme de location ordinaire, conformément aux dispositions régissant les activités des Sociétés immobilières pour le commerce et l'industrie (SICOMIS).

II. — Organisation de la société.

La société est administrée par un conseil qui est actuellement composé de la façon suivante :

- M. Jacques Brunet, gouverneur honoraire de la Banque de France, président directeur général ;
- M. Jean Louis, président d'honneur de Babcock et Wilcox ;
- La Banque de Paris et des Pays-Bas, représentée par M. Gustave Rambaud ;
- La Société générale, représentée par M. Maurice Laure ;
- Le Crédit lyonnais, représenté par M. Jean Saint-Geours ;
- La Banque nationale de Paris, représentée par M. René Thomas ;
- Le Crédit commercial de France, représenté par M. J.-M. Leveque, administrateurs.

La société comporte en outre un collège de censeurs, un commissaire du Gouvernement (M. Teyssier d'Orfeuil) ; M. Guy de Frondeville en est le directeur général.

La société a transféré son siège social à l'adresse de ses bureaux : 7-9, rue La Boétie, Paris (8°).

III. — Activités.

La société FINEXTEL a été constituée le 17 septembre 1969 avec un capital de 100.000 F divisé en 1.000 actions de 100 F. Le 4 février 1970, il a été procédé à une émission au pair de 99.000 actions nouvelles de 100 F portant le capital de la société à 10 millions de francs.

Par l'arrêté interministériel du 26 février 1970, publié au *Journal officiel* du 28 février 1970, la société FINEXTEL a été agréée en tant que Société de financement des Télécommunications et ses statuts ont été approuvés.

Une augmentation de capital de 390 millions de francs a été réalisée par une offre publique de souscription de 3.900.000 actions, ouverte le 16 mars 1970 et close le jour même. Le sagents des P. T. T. y ont très largement répondu. Ils représentent plus du tiers des souscripteurs, qui atteignent au total un nombre voisin de 100.000, instituant ainsi la société parmi les premières de France pour la diffusion de son capital.

Le rôle de FINEXTEL est purement financier et respecte entièrement la compétence et la responsabilité des P. T. T. en matière de télécommunications. C'est l'administration qui choisit les équipements et les fournisseurs, fixe les prix, surveille la construction et met en place et exploite les équipements en les louant à la société pour dix ans, au bout desquels elle peut les acquérir moyennant paiement d'une valeur résiduelle de 3 % avec, de plus, faculté d'achat par anticipation au bout de cinq ans.

Pendant la construction, la société reçoit une rémunération correspondant à ses frais financiers intercalaires. Durant l'exploitation, elle reçoit un loyer correspondant, d'une part, à l'amortissement des immobilisations, d'autre part, à la rémunération des capitaux investis.

L'amortissement est protégé contre l'érosion monétaire par une indexation basée par moitié sur l'indice I. N. S. E. E. du coût de la construction mobilière, et par moitié sur l'indice des prix de la construction électrique. Quant à la rémunération des capitaux investis, elle comprend, d'une part, un élément fixe minimum égal à 5,50 % l'an, d'autre part, un complément de loyer égal pour chaque trimestre à 1,406 % de l'accroissement du chiffre d'affaires des télécommunications.

Dès le mois d'avril, conformément à la convention, au protocole, et aux textes annexes qui règlent ses rapports avec le Ministère des P. T. T., Finextel engageait son capital sur la part du programme annuel d'investissements mobiliers et immobiliers que lui proposait le Ministère. A la date du 15 octobre 1970, sur un programme global de 600 millions de francs prévu pour 1970, 574 millions étaient engagés, et les paiements aux constructeurs réalisés en fonction des contrats passés avoisinaient 200 millions de francs.

L'intervention de Finextel couvre les secteurs les plus divers :

- équipements de centraux téléphoniques automatiques, tant à Paris que dans la banlieue et les villes de province les plus diverses ;
- extension de centraux existants et de centres de transit à Paris et dans les villes les plus importantes ;
- réalisation de matériels normalisés destinés à de nombreux centraux automatiques ruraux ;
- construction d'un matériel important destiné à l'équipement des principaux centres d'amplification ;
- financement de 4.000 téléimprimeurs s'ajoutant aux 20.000 actuellement en service.

Ces équipements, qui correspondent physiquement à près de 300.000 lignes d'abonnement, seront mis en exploitation progressivement à partir du début de 1971 ; leur effet se fera sentir surtout à partir de 1972, tant sur la fluidité du trafic que sur le raccordement des abonnés et l'automatisation du réseau.

Pour 1971, outre la poursuite du financement du programme engagé en 1970, la Société étudie présentement avec le Ministère des P. T. T. quels pourraient être le montant et les modalités de financement d'un nouveau programme du même ordre de grandeur à engager en 1971, pour paiements échelonnés de 1971 à 1973.

Ce programme pourrait être financé soit par ses fonds propres, soit, grâce à son statut de banque de crédit à long et moyen terme, par emprunts obligataires et crédits auprès d'organismes spécialisés.

L'introduction en Bourse des actions de la Société a été réalisée le 6 juillet 1970.

ANNEXE IX

SOTELEC

(Société mixte pour le développement de la technique des télécommunications sur câbles).

1. Organisation et bilan.

La Sotélec a essentiellement pour objet, dans le domaine des télécommunications à grande distance sur conducteurs, et en vue de la réalisation d'installations, dans son domaine territorial :

— l'acquisition, la répartition et la défense des droits de propriété industrielle ;

— une coordination technique et la constitution d'une documentation.

Créée en 1947, la Sotélec groupe actuellement l'Etat (représenté par le Ministère des Postes et Télécommunications) et les sociétés suivantes : Compagnie générale d'électricité, Société lignes télégraphiques et téléphoniques, Société alsacienne de constructions atomiques de télécommunication et d'électronique, Société anonyme de télécommunications et Société télécommunications radioélectriques et téléphoniques.

La Sotélec est une société d'économie mixte sans activité commerciale, et en faisant pas de bénéfice. Ses dépenses de fonctionnement sont exactement couvertes par des cotisations de ses cinq sociétés participantes ; l'Etat ne contribue pas aux dépenses de fonctionnement.

La Sotélec est administrée par un conseil de gérance comprenant 8 membres dont 3 représentants de l'Etat. La présidence du conseil est assurée, ès-qualité, par le directeur général des télécommunications.

Le contrôle économique et financier est assuré par un contrôleur d'Etat. Le bilan est établi selon les directives d'un plan comptable approuvé par arrêté interministériel (bilan au 31 décembre 1969 joint en annexe).

2. Activité en 1970.

En 1970, la Commission consultative technique, les sous-commissions et leurs équipes de travail ont poursuivi l'étude des différentes questions inhérentes :

— aux problèmes généraux de transmission ;

— à la mise au point du matériel transistorisé type 1970 pour les équipements de transmission des centres d'amplification ;

— aux transmissions de données.

Ces études intéressent également la matériaux magnétiques et les composants électroniques et la fiabilité du matériel.

En 1970, Sotelec a publié régulièrement :

- une revue technique et trimestrielle *Câbles et Transmission*, diffusée en France et à l'étranger ;
- à l'usage de ses participants :
 - un bulletin trimestriel contenant des études originales faites par ses participants ;
 - un bulletin mensuel d'analyses d'articles de son domaine technique de revues françaises et étrangères, et des brevets d'invention de ce même domaine accordés en France et dans les divers pays.

3. *Activité en 1971.*

En 1971, la Sotelec poursuivra normalement la publication de la revue *Câbles et Transmission* et des Bulletins techniques d'information, ainsi que ses travaux de recherche et de documentation.

Les études en cours continueront, en liaison avec l'Administration des P. T. T. et les sociétés participantes, notamment en ce qui concerne les points suivants :

- études relatives à la réalisation d'un matériel transistorisé pour les équipements de transmission des centres d'amplification et à l'organisation de ces centres ;
 - transmission de données ;
 - études diverses concernant les liaisons en numérique à courte et à longue distance ; systèmes TN. 1, TN. 2 ; multiplexages ;
 - augmentation, au-delà de 12 MHz, de la bande de fréquence transmise sur paires coaxiales 2,6/9,5 mm ;
 - mise au point d'un système transistorisé à 12 MHz pour paires coaxiales 2,6/9,5 mm et 1,2/4,4 mm ;
 - comparaison économique des différentes solutions permettant l'accroissement du nombre des voies du réseau ;
 - étude de câbles économiques compétitifs vis-à-vis des faisceaux hertziens ;
 - guides d'onde ;
 - études diverses en vue de la normalisation effective des matériels de transmission ;
 - fiabilité du matériel.

Bilan au 31 décembre 1969.

ACTIF

21 — Immobilisations		10.702,64
216 — Immobilisations corporelles.....	10.702,64	
2160 — Mobilier et matériel de bureau	68.677,57	
2168 — Amortissement mobilier et matériel de bureau. —	57.974,93	
44 — Associés débiteurs.....		52.652,07
445 — Cotisations à verser.....	52.652,07	
4451 — C. G. E.....	4.054,43	
4454 — S. A. T.....	39.453,10	
4455 — T. R. T.....	9.144,54	
55 — Titres de placement et bons du Trésor.....		10.000 »
555 — Bons du Trésor.....	10.000 »	
56 — Banques et chèques postaux.....		111.058,93
562 — Crédit lyonnais.....	106.704 »	
565 — Chèques postaux.....	4.354,93	
57 — Caisse		359,42
		<u>184.773,06</u>

PASSIF

10 — Capital social.....		20.160 »
44 — Associés		96.355,28
445 — Comptes courants des associés.....	96.355,28	
4452 — L. T. T.....	80.549 »	
4453 — Alcatel	15.806,28	
47 — Compte de régularisation, Passif.....		68.257,78
		<u>184.773,06</u>

ANNEXE X

COMPAGNIE FRANÇAISE DE CABLES SOUS-MARINS ET DE RADIO

RAPPORT AUX ACTIONNAIRES (EXERCICE 1969)

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire, conformément à l'article 27 des statuts, pour vous présenter les comptes de l'exercice et soumettre à votre approbation le bilan et les résolutions jointes au présent rapport.

Depuis plusieurs années, nous avons appelé votre attention sur l'évolution des conditions de fonctionnement des télécommunications internationales et des situations politiques et économiques des pays dans lesquels la Compagnie exerce son activité. Nous avons signalé que, compte tenu de cette évolution, la Compagnie devait apporter à son organisation les changements nécessaires.

C'est ainsi qu'au cours de l'exercice 1969, les pourparlers pour la création de sociétés africaines d'économie mixte avec participation de la Compagnie ont été poursuivis.

Les négociations engagées avec le Gouvernement de la Côte-d'Ivoire ont abouti. Une Société franco-ivoirienne avec participation de France Câbles et Radio a été créée à compter du 1^{er} janvier 1970.

Les négociations engagées avec le Gouvernement du Sénégal ont abouti à un accord pour la création d'une société mixte avec participation de la Compagnie. Les formalités de constitution de la Société franco-sénégalaise sont en cours.

Des négociations ont également été entreprises avec le Cameroun et Madagascar.

La Compagnie a poursuivi ses études et travaux pour le développement et la mise en place de systèmes de télécommunications à grande capacité : réseau de câbles sous-marins, stations terriennes de télécommunications par satellites.

En ce qui concerne le câble Marseille—Tel Aviv, il est apparu nécessaire d'en porter la capacité de 96 à 128 voies. Les travaux ont été entrepris et seront terminés dans le courant de 1970.

La réalisation de la liaison sous-marine Marseille—Beyrouth, qui comportera 120 voies pouvant être portées à 160, se poursuit. La mise en service du câble est prévue pour le mois d'août 1970.

Des négociations ont été engagées avec des pays du Proche-Orient pour faire de Beyrouth un centre de transit de télécommunications important auquel aboutiraient notamment des câbles reliant le Liban à l'Égypte, la Turquie, Chypre. Un accord a été conclu avec l'Égypte, le Liban et la Syrie pour l'établissement d'une liaison par câble sous-marin entre Beyrouth et Alexandrie. Cette liaison sera réalisée par la Société de développement des télécommunications du Liban, qui est la Société franco-libanaise chargée de la réalisation du câble Marseille—Beyrouth.

D'autres projets ont été étudiés pour la réalisation de liaisons par câbles sous-marins entre l'Europe, l'Afrique et l'Amérique du Sud, mais ces projets, qui doivent faire l'objet d'accords entre Gouvernements, sont maintenant négociés par l'Administration des P. T. T.

Enfin, les études concernant les stations terriennes de télécommunications par satellites d'Abidjan et de Dakar sont achevées et les travaux de construction de ces stations commenceront en 1970.

Au cours de l'exercice, l'installation de nouveaux équipements dans les centres existants a été poursuivie et neuf nouvelles liaisons ont été mises en service : une pour le télégraphe, trois pour le téléphone et cinq pour le télex.

Par rapport à l'exercice précédent, le trafic est en augmentation de :

- 2 % pour le télégraphe ;
- 25 % pour le téléphone ;
- 19 % pour le télex.

Les recettes se sont établies à 43.478.059,85 F, en augmentation de 12,77 % sur 1968. Les dépenses de fonctionnement ont été de 20.579.481,78 F, en augmentation de 17,88 %. Il y a lieu de noter que les recettes ont subi les répercussions d'une réduction des parts de taxes revenant à la Compagnie sur le trafic téléphonique et télex.

L'accroissement des dépenses provient essentiellement d'un relèvement important des tarifs de l'énergie électrique et de la perception de droits de douane.

Les comptes d'amortissement et de provision ont reçu une dotation de 21.177.468,13 F contre 19.219.050 F en 1968.

Compte tenu de pertes et de profits exceptionnels, les résultats de l'exercice se soldent par un bénéfice de 1.925.209,67 F contre 329.330,48 F en 1968. Cette augmentation importante du bénéfice résulte en fait d'une plus-value de 1.820.110,84 F provenant de l'application comptable du nouveau taux de change aux avoirs de la Compagnie à l'étranger.

Nous vous proposons de répartir le bénéfice de 1.925.209,67 F ressortant au bilan, à raison de :

- 96.260,49 F à la réserve légale ;
- 1.528.949,18 F à la réserve générale ;
- 300.000,00 F aux actions.

Conformément aux dispositions de la loi du 12 juillet 1965, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Administrateurs. — Nous vous informons que pour des raisons personnelles, M. Lanier a donné sa démission d'Administrateur de la Société à dater du 13 mai 1970. Son mandat venait à expiration le jour de la réunion de l'assemblée devant statuer sur les comptes de 1970.

Nous tenons à le remercier de la précieuse collaboration que, depuis vingt ans, il a apportée à la Société.

Compte d'exploitation générale (exercice 1969).

CHARGES

PRODUITS

Dépenses de fonctionnement :			Recettes d'exploitation.	37.398.078,27
Frais de personnel..	10.563.919,39		Autres recettes.....	6.079.981,58
Impôts et taxes.....	1.237.885,69			
Travaux, fournitures, services extérieurs.	5.935.373,90			
Transports et déplacements	1.989.028,08			
Frais divers de gestion	839.130,47			
Frais financiers.....	14.144,25			
		20.579.481,78		
Dotation aux comptes d'amortissement et de provision :		21.177.468,13		
Solde créditeur.....		1.721.109,94		
		43.478.059,85		43.478.059,85

Compte de pertes et profits (exercice 1969).

PERTES

PROFITS

Pertes antérieures.....	14.541,30	Bénéfice d'exploitation.....	1.721.109,94
Pertes diverses.....	1.611.588,41	Profits antérieurs.....	10.118,60
Bénéfice de l'exercice.....	1.925.209,67	Profits divers.....	1.820.110,84
	3.551.339,38		3.551.339,38

Bilan au 31 décembre 1969.

ACTIF			PASSIF		
Frais d'établissement.....	»	278.127,26		Capital	30.000.000
Amortissements	»	156.813,82	121.313,44	Réserve légale.....	232.220,99
Immobilisations :				Réserve générale.....	4.465.739,69
Terrains	»	3.962.096,98		Réserve de réévaluation.....	37.529.648,88
Constructions	17.424.664,65			Provision pour risques.....	7.070.001
Amortissements	6.523.735,87	10.900.928,78		Provision pour charges à répartir.....	32.500.000
Câbles immergés et lignes terrestres	52.327.806,45			Dettes à long terme.....	5.140.400
Amortissements	51.203.005,97	1.124.800,48		Valeurs exigibles.....	5.437.673,45
Autres immobilisations corporelles.	98.813.209,89				
Amortissements	62.392.621,02	36.420.588,87			
Immobilisations incorporelles.....		189.774,26			
Immobilisations en cours.....		4.135.121,94	56.733.311,31		
Autres valeurs immobilisées.....			11.968.690,16		
Valeurs d'exploitation.....			1.215.633,03		
Valeurs réalisables à court terme ou disponibles			54.261.945,74	Résultats de l'exercice (profits nets)...	1.925.209,67
			124.300.893,68		124.300.893,68

RÉSOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE POUR L'EXERCICE 1969

Première résolution. — L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et celle des rapports des commissaires aux comptes, approuve dans toutes leurs parties, lesdits rapports ainsi que les comptes et le bilan, arrêtés au 31 décembre 1969, tels qu'ils lui sont présentés.

Elle donne quitus et décharge aux administrateurs pour la gestion de cet exercice.

Deuxième résolution. — L'assemblée générale, après prélèvement sur le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1.925.209,67 F, d'une somme de 96.260,49 F affectée à la réserve légale, constate l'existence d'une somme distribuable d'un montant de 1.828.949,18 F qu'elle se propose de répartir comme suit :

Dividende aux actionnaires.....	300.000 » F.
A la réserve générale.....	1.528.949,18 F.

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à 0,50 F par action ; il sera payé sur simple présentation du titre nominatif à partir de la date qui sera fixée par le conseil d'administration.

Troisième résolution. — L'assemblée générale prend acte de la démission de M. Lanier en tant qu'administrateur de la société.

Quatrième résolution. — Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire tous dépôts et publications prévus par la loi.

ANNEXE XI

SOFRECOM

(Société française d'études et de réalisations d'équipements de télécommunications).

Origine et raisons de sa création. — SOFRECOM est une société d'économie mixte constituée en 1966, à l'initiative du Ministère des Postes et Télécommunications, afin de permettre une activité d'engineering destinée à diffuser la technique française des télécommunications. Elle complète ainsi la série des sociétés du type SOFFRE, représentant chacune un secteur industriel : SOFRERAIL, SOPREMINES, SOFRELEC, SOFREGAZ.

Cette nouvelle société, à compétence mondiale, doit constituer un support pour la diffusion et l'exportation de la technique française des télécommunications.

Sur le plan particulier des Etats francophones d'Afrique noire et de Madagascar, elle a repris les attributions détenues, en matière d'études de télécommunications par le Bureau d'études des Postes et Télécommunications d'Outre-Mer (BEPTOM), établissement public à caractère administratif.

Forme juridique. — SOFRECOM est une société anonyme au capital de un million de francs, à participation minoritaire de l'Etat (1/3). Les deux autres tiers sont apportés, à part égale, par un groupe de huit banques de dépôts et d'affaires :

- Banque nationale de Paris, Société générale, Crédit lyonnais ;
- Compagnie financière de Paris et des Pays-Bas, Union financière et minière, Banque de l'Indochine, Banque de l'Union parisienne (C. F. C. B) ;
- Banque française du commerce extérieur.

Le conseil d'administration comporte des représentants des ministères intéressés (Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère des Postes et Télécommunications, Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères) ; l'Etat dispose d'un nombre d'administrateurs proportionnel à sa participation (4 sur 12).

De par son organisation, SOFRECOM est une société indépendante et sans liens industriels d'aucune sorte. Ce caractère lui a déjà permis de se faire agréer comme bureau d'études par plusieurs grandes organisations internationales : Fonds européen de Développement, Banque mondiale, Fonds spécial des Nations Unies.

Activités récentes. — L'activité des dernières années a été marquée par un effort de diversification géographique par rapport à la zone d'action traditionnelle des organismes français de coopération et un accroissement sensible du volume des travaux d'études.

Cet élargissement de la zone d'action de la société, qui correspondait d'ailleurs aux objectifs de sa création, a donné lieu à la conclusion de contrats dans les Etats suivants :

Iran, Laos, Zambie, Afghanistan, Pakistan, Cambodge, République démocratique du Congo, Uruguay, Brésil.

Dans le même temps, la société est intervenue, à des titres divers, dans la totalité des Etats d'Afrique noire francophone et Madagascar et y a considérablement développé son activité.

Elle est appelée, d'autre part, à faire une première étude pour l'Ile Maurice.

Prospection effectuée. — Un effort de prospection important a amené SOFRECOM à garantir cette activité, vitale pour son développement, en souscrivant auprès de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (COFACE) un contrat d'assurance prospection.

Dans ce domaine, SOFRECOM recherche l'appui d'organismes capables d'apporter un concours efficace. Durant 1970, l'intervention de SOFRECOM en Colombie, au Pérou, au Costa Rica et au Brésil a eu lieu avec le concours de l'ACTIM. C'est ainsi que SOFRECOM a signé un protocole d'accord avec un bureau d'études brésilien — ENTEL — et a dépêché en juin 1970, auprès de ce dernier, un expert permanent pour une durée minimale de un an. Elle a fait de même avec un bureau d'études péruvien — Piazza y Valdez Ingenieros S. A.

SOFRECOM s'est assuré la collaboration de représentants permanents auprès d'organismes internationaux tels que la BIRD, le PNUD, et dans divers pays : Iran, Colombie, Pérou, Brésil.

Action prospective. — L'effort de prospection de SOFRECOM a eu durant le troisième trimestre 1970 un début de concrétisation puisqu'elle a été amenée à concourir à des appels d'offres internationaux lancés par le Pérou, la Corée du Sud, la Lybie.

Cependant, il est vraisemblable que le niveau d'activité de la société au cours des années à venir sera tributaire du montant des subventions ou prêts dont pourront bénéficier les Etats de la part d'organismes internationaux pour le financement de contrats d'études. L'accroissement en cours des moyens financiers de la Banque mondiale, et notamment l'intérêt particulier qu'elle doit porter à l'Afrique au cours des cinq prochaines années, devrait permettre de susciter un certain nombre de contrats en matière de télécommunications.

De plus, la participation effective de la France à la Banque asiatique de développement à compter de 1970 ne peut qu'augmenter les chances d'intervention de SOFRECOM dans une aire géographique nouvelle où les besoins dans le domaine des télécommunications sont immenses.

Conclusion. — Par ses études de planification générale et de préinvestissement, SOFRECOM a donné aux Etats qui ont fait appel à son concours une base économique et financière solide pour la constitution des dossiers de financement d'ouvrages de télécommunications auprès de divers organismes prêteurs.

En dehors de cette activité de planification, SOFRECOM a pris en charge l'étude et la surveillance de réalisation de nombreux et importants ouvrages dans le domaine de la commutation et de la transmission téléphonique et télégraphique.

ANNEXE XII

SITUATION DE L'AUTOMATISATION DU TELEPHONE

Il y avait, au 1^{er} septembre 1970, 3.997.000 abonnements principaux sur l'ensemble du territoire, dont l'équipement était le suivant :

Automatique intégral : 77 % (contre 73,7 % au 1^{er} janvier 1969).

Non automatique :

— semi-automatique rural : 15 % ;

— multiples et standards : 8 %.

Parmi les abonnés encore desservis manuellement, environ 4.200 sont reliés à 164 petits centres locaux dont l'automatisation se poursuit au rythme d'environ 1.500 abonnés par an (cf. tableau ci-après).

REGIONS	DEPARTEMENTS	GROUPEMENTS dont l'équipement n'est pas terminé au 1 ^{er} novembre 1970.	NOMBRE d'abonnés restant à équiper.
Amiens	Somme	Abbeville	164
		Albert	137
		Amiens	651
		Ham	45
		Total	997
Lille	Nord	Lille	558
	Pas-de-Calais	Béthune	1.195
		Lens	288
	Total	2.041	
Lyon	Isère	Bourgoin	254
Marseille ..	Corse	Ajaccio	168
		Porto-Vecchio	107
		Sartène	185
		Total	460
Rennes	Côtes-du-Nord	Saint-Brieuc	178
	Finistère	Châteaulin	65
		Quimper	198
	Total	441	
		Total général.....	4.193

ANNEXE XIII

INSTALLATION DE NOUVEAUX CENTRAUX TELEPHONIQUES AUTOMATIQUES

A. — Mises en service prévues en 1971.

Paris.

Extensions dans les secteurs de :

Archives, Diderot, Montmartre, Paris-Nord, Provence-Elena, Ségur, Trudaine, Voltaire.

Paris zone périphérique.

I. — Automatisation intégrale :

Houdan, Lagny, Louvres, Luzarches, Mitry-Mory, Montereau, Monfort-l'Amaury, Nangis, Nemours, Surveilliers.

II. — Extensions dans les secteurs de :

Chelles, Domont, Le Chesnay, Les Loges, Longjumeau, Marly-le-Roi, Massy, Meaux (Bauval), Melun, Pontoise, Ris-Orangis, Soisy-sous-Montmorency, Trappes, Vélizy, Vigneux.

Province.

I. — Automatisation intégrale :

Aire-sur-l'Adour, Allauch - Plan-de-Cuques, Altkirch, Avesnes-lès-Aubert, Bailleul, Bandol, Bénodet, Bergues, Bort-les-Orgues, Bourbourg, Cahors, Chalus, Chamonix, Château-Thierry, Coye-la-Forêt, Dax, Decines, Dinan, Divonne-les-Bains, Dole, Estaires, Etel, Eymoutiers, Fouras, Gaillon, Granville, Guingamp, Hazebrouck, La Roche-sur-Yon, La Fontaine, Les Menuires, Lillers, Loctudy, Mansle, Matignon, Megève, Mont-de-Marsan, Montivilliers, Montreuil-sur-Mer, Moulins, Narbonne, Nogent-sur-Seine, Orry-la-Ville, Pauillac, Plouharnel, Pontarlier, Quiberon, Raches, Rodez, Romilly-sur-Seine, Saint-Dizier, Saint-Gaudens, Saint-Geoire-en-Valdaine, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Laurent-de-Mure, Saulchéry, Trépied, Uzès, Vitry-en-Artois, Vitry-le-François, Voiron, Wambrechies, Wingles.

II. — Extensions dans les secteurs de :

Albi, Anglet, Annecy (Les Iles), Antibes - Juan-les-Pins, Arras, Ars-sur-Moselle, Aubagne, Aucamville, Aulnoy, Auxerre, Bar-le-Duc, Béthune, Bordeaux (Bastide), Bordeaux (Palais Gallien), Boulogne-sur-Mer, Brest, Brive, Brumath, Carcassonne, Carpentras, Castres, Clermont-Ferrand - Salins, Dijon, Dunkerque, Erstein, Grenoble (Vigny), Hénin-Liétard, Le Mans (Jaurès), Le Pontet, Lille - Wasquehal, Limoges, Lingolsheim, Lisieux, Longwy, Lyon (Ecully), Lyon (Oullins), Marseille (La Pomme), Marseille (Saint-Just), Menton, Metz (Porte des Allemands), Molsheim, Morlaix, Mougins, Nantes (Longchamp), Neuf-Brisach, Nice (Carras), Nice (Garibaldi), Nîmes (Feuchères), Nîmes (Natoire), Périgueux, Perpignan (Kennedy), Pont-de-Claix, Pont-de-la-Haye, Pontivy, Quimper, Reims (Cères), Rennes (Sud), Rouen (Saint-Clément), Royan, Sathonay, Saumur, Saint-Chamond, Saint-Laurent-du-Var, Saint-Malo, Saint-Raphaël, Saint-Tropez, Saintes, Sète, Strasbourg (Meinau), Strasbourg (Robertsau), Tarbes, Thionville, Tours, Troyes (Jargondis), Vichy, Wasslonne.

B. — Mises en service prévues postérieurement à 1971.

Paris.

Extensions dans les secteurs de :
Anjou, Bobillot, Ségur.

Paris zone périphérique.

Extensions dans les secteurs de :
Le Blanc-Mesnil, Conflans-Sainte-Honorine, Rueil, Sevran, Vaucresson, Ville-d'Avray.

Province.

I. — Automatisation intégrale :

Ars-en-Ré, Aubusson, Avesnes-sur-Helpe, Bar-sur-Seine, Berck-Plage, Bourgoin, Caudry, Châteaurenard, Chaumont, Cluses, Denain, Erquy, Foix, Fougères, Fourmies, Frévent, Gannat, Graulhet, Hesdin, Landerneau, Langres, La Rochelle (Périgny), Lavelanet, Le Cateau, Millau, Paimpol, Paris-Plage, Parthenay, Pont-à-Mousson, Pont-Audemer, Pont-l'Abbé, Ribérac, Saint-Amand, Saint-Andiol, Saint-Didier-en-Velay, Saint-Hilaire-du-Harcouët, Saint-Pol-sur-Ternoise, Sainte-Menehould, Sarlat, Solesmes, Thiviers, Tullins, Vouziers.

II. — Extensions dans les secteurs de :

Alès, Annecy (Les Iles), Auch, Avignon, Bagnols, Besançon, Bordeaux (Caudéran), Bordeaux (Nord), Bourges, Brest, Calais, Cannes (La Bocca), Cannes (Minont), Capbreton, Châlons-sur-Marne, Châteauneuf-sur-Loire, Châteauroux, Chinon, Clermont-Ferrand, Colmar, Firminy, Forbach, Gradignan, Jargeau, Kingersheim, La Baule, Laval, Le Havre (Bléville), Lille (Faidherbe), Logelbach, Lyon (Caluire), Lyon (Lalande), Lyon (Moncey), Lyon (Villeurbanne), Mâcon, Marseille (Bonne Veine), Marseille (Sainte-Marthe), Martigues, Meylan, Montbéliard, Montpellier (Rondelet), Mulhouse (Arc), Neuville-sur-Saône, Nice (Nord), Niort, Orléans, Pau, Pessac, Pornichet, Revel, Rivede-Gier, Romans, Roubaix, Roubaix (Pile), Saint-Etienne, Saint-Lô, Saint-Havre, Schiltigheim, Strasbourg (Broglie), Talence, Tassin, Toulouse (Bonney), Toulouse (Côte Pavée), Toulouse (Coulomiers), Valence (Cécile), Valenciennes.

Outre-mer.

I. — Automatisation intégrale.

Le Tampon, Saint-Gilles.

II. — Extensions dans les secteurs de :

Fort-de-France.

C. — Commandes prévues en 1971.

Paris.

Extensions dans les secteurs de :

Archives, Auteuil, Avron, Belle-Epine (Vitry), Bondy, Bonneuil, Bossuet (Créteil), Carnot, Chevilly, Daguerre (Le Perreux), Danton, Daumesnil, Défense (Courbevoie), Diderot, Entrepôt (Charenton), Fontenay-sous-Bois, Gobelins, Gravelle (Saint-Maur), Grésillons (Asnières), Invalides, Maillot (Neuilly), Marcadet, Michelet (Clamart), Molitor (Boulogne), Montmartre, Nord, Philippe-Auguste, Plaine, Pompadour (Champigny), Provence, Puteaux, Ségur, Trudaine, Vitry, Voltaire.

Paris - zone périphérique.

I. — Automatisation intégrale :

Bourdonne, Etampes, Etrechy, La Ferté-sous-Jouarre, Saclay.

II. — Extensions dans les secteurs de :

Argenteuil, Beaumont, Le Blanc-Mesnil, Bois-d'Arcy, Chennevières-sur-Marne, Fontainebleau, Garges-lès-Gonesse, Les Loges-en-Josas, Longjumeau, Meaux, Melun, Mesnil-Saint-Denis, Neuilly-sur-Marne, Rambouillet, Sainte-Geneviève, Vélizy.

Province.

I. — Automatisation intégrale :

Agde, Amélie-les-Bains, Anse, Antrain, Arcis-sur-Aube, Argelès, Argenton-sur-Creuse, Arles, Aubenas, Audierne, Auray, Baccarat, Bastia, Baud, Beaune, Bernay, Bonneval, Bourgueuil, Cabourg, Carry-le-Rouet, Castelnaudary, Chabeuil, Châteaubriant, Châteaudun, Châteaulin, Châteauneuf, Chauvigny, Chevray, Coulonges, Courchevel, Coutras, Crest, Crozon, Decazeville, Dieulefit, Espalion, Fécamp, Figeac, Flers-de-l'Orne, Gap, Gérardmer, Gien, Gruissan, Guipry, Ile-Bouchard, Janzé, Joigny, La Flèche, La Membrolle, La Tremblade, Le Blanc, Le Cap-d'Agde, Le Palais, Le Creusot, Les Herbiers, Lesneven, L'Isle-sur-la-Sorgue, Louviers, Lunéville, Moëlan, Montceau-les-Mines, Montchanin, Mordelles, Nontron, Noyon, Orthez, Oyonnax, Port-Vendres, Quimperlé, Redon, Riom, Romorantin, Sablé-sur-Sarthe, Saint-Claude, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Saint-Martin-de-Ré, Saint-Médard-de-Guizières, Saint-Paul-Jarrat, Saint-Pierre-d'Oléron, Salbris, Sallanches, Senlis, Seurre, Terrasson, Thiers, Thonon-les-Bains, Thouars, Uzerche, Valentigney, Vals, Vesoul, Villefranche, Yssingaux.

II. — Extensions dans les secteurs de :

Agen, Aix-en-Provence, Alençon, Angers, Angoulême, Annecy (Lières), Bayeux, Bayonne (Saint-Esprit), Bergerac, Béziers, Biarritz, Bordeaux (Bastide), Bourbonne-les-Bains, Brest (La Cavale Blanche), Brive, Caen (Gambetta), Cannes (Nord), Carmaux, Cavaillon, Chalons-sur-Saône, Chambéry, Charleville (Mohon), Chartres, Châteauneuf-de-Gadagne, Château-Renault, Cholet, Clermont (Delille), Clermont (Salins), Dax, Draguignan, Dreux, Elea (Marseille, Beaumont), Elea (Port-de-Bouc), Epernay, Epinal, Evreux, Golfe-Juan, Grasse, Guebwiller, Hellemmes, Jons, Juan-les-Pins, La Roche-sur-Yon, Le Havre (Bleville), Le Havre (Jaurès), Le Mans (Jaurès), Le Pontet, Le Quesnoy, Limoges (Vaillant), Lyon (Bron), Lyon (Parmentier), Lyon (Trion), Martigues, Marseille (Cinq Avenues), Marseille (Joliette), Mérignac, Metz (Porte des Allemands), Meung-sur-Loire, Meyzieu, Montargis, Montauban, Montpellier (Rondelet), Mulhouse (Sud), Muret, Nancy (Barthélémy), Nantes (Pirmil), Nice (Cimiez), Nice (Gounod), Nice (Nord), Nîmes (Natoire), Niort, Nogent-en-Bassigny, Obernai, Orange, Orléans, Ottmarsheim, Oullins, Pau, Perpignan (Bas Vernet), Perpignan (Kennedy), Pithiviers, Poitiers, Pont-de-Chervy, Port-Barcarès, Reims (Châtillons), Rodez, Rombas, Roubaix, Rouen (Ecuyère), Rouen (Maronne), Saint-Etienne (Sud), Saint-Jean-de-Luz, Saint-Louis, Saint-Nazaire, Saint-Quentin, Saint-Victoret, Sainte-Maxime, Sanary, Saverne, Sedan, Sélestat, Strasbourg (Desaix), Tarbes, Thann, Toulon (La Bode), Toulouse (Languedoc), Toulouse (Minimes), Toulouse (Mirail), Tours, Tours (Rives du Cher), Troyes (Jargondis), Tulle, Ussel, Vannes, Vendenheim, Vichy, Villeneuve-d'Ascq.

Outre-mer.

I. — Automatisation intégrale :

Cayenne, Lamentin, La Rivière, Rivière-Salée, Saint-Esprit, Saint-Louis.

II. — Extensions dans les secteurs de :

Basse-Terre, Saint-Denis.

ANNEXE XIV

LE TELEX

Écoulement du trafic.

La fluidité du trafic télex sera assurée dès la fin de l'année 1970 grâce aux importantes réalisations qui se sont échelonnées depuis le début de cette année et qui seront complétées par la mise en service en décembre :

- du complexe télex de Lille (centre nodal de 1700 circuits et chaîne internationale de 660 circuits);
- de la chaîne internationale de Lyon (440 circuits) dont le centre nodal fonctionne depuis juillet 1970.

Au total l'accroissement des moyens d'écoulement du trafic aura dépassé 40 % au cours de l'année 1970.

Cette fluidité sera maintenue en 1971 par la mise en service de liaisons nouvelles entre centres et par l'achèvement des importantes opérations que constituent :

- le Centre nodal de Toulouse (1.600 circuits en octobre);
- le renforcement des chaînes internationales de Paris (900 circuits en avril 1971 complétés par 2.400 circuits en janvier 1972).

Ces opérations représenteront un accroissement des moyens d'écoulement du trafic couvrant largement l'augmentation de volume attendue pour celui-ci.

Raccordement des abonnés.

L'engagement pris qu'à la fin de 1970 il ne resterait plus de demandes en instance imputables à l'administration des P. T. T. va être effectivement tenu, à la suite des nombreuses mises en service déjà effectuées et de celles attendues d'ici à la fin de l'année à :

Annecy (sous-centre de Lyon-III).....	100 lignes
Cavaillon (sous-centre de Marseille-III).....	100 lignes
Lille-III	1.600 lignes
Mâcon (sous-centre de Besançon).....	100 lignes
Perpignan (sous-centre de Montpellier-II).....	200 lignes
Toulouse (sous-centre de Montpellier-II).....	100 lignes
Valence (sous-centre de Lyon-III).....	100 lignes

En 1970, 6.100 équipements télex auront été installés et le nombre des abonnés aura augmenté de 25 %.

En 1971, les demandes d'abonnement télex qui seront formulées sur n'importe quel point du territoire national pourront recevoir satisfaction dans des délais normaux grâce notamment aux réalisations ci-après :

Au titre du programme 1968 :

Metz (extension).....	100 lignes
-----------------------	------------

Au titre du programme 1969 :

Bordeaux (sous-centre de Nantes-II).....	100 lignes
Le Havre.....	960 lignes

Nancy (sous-centre de Metz).....	200 lignes
Paris-VI	2.000 lignes
Reims-II	600 lignes
Rennes-II	600 lignes
Toulon (sous-centre de Marseille-III).....	100 lignes
Toulouse-II	600 lignes

Au titre du programme 1970 :

Angers (sous-centre de Nantes-II).....	100 lignes
Bordeaux (sous-centre de Poitiers).....	200 lignes
Brest (sous-centre de Rennes-II).....	200 lignes
Dijon-II	600 lignes
Metz	200 lignes
Poitiers	600 lignes
Strasbourg-II	600 lignes
Toulouse-II	1.000 lignes
Valenciennes (sous-centre de Lille-III).....	200 lignes

Au titre du programme 1971 :

Caen (sous-centre de Rouen).....	300 lignes
Saint-Etienne (sous-centre de Lyon-III).....	200 lignes

Les réalisations se poursuivront en 1972 et 1973. Sont prévues notamment les mises en service suivantes :

Au titre du programme 1970 :

Amiens	1.000 lignes
Belfort (sous-centre de Besançon).....	100 lignes
Lyon-IV	2.000 lignes
Nice-II	600 lignes
Nîmes (sous-centre de Montpellier-II).....	100 lignes
Paris-VII	2.000 lignes
Rouen	1.000 lignes

Au titre du programme 1971 :

Amiens	600 lignes
Angers	1.000 lignes
Bordeaux-III	2.000 lignes
Fort-de-France	400 lignes
Grenoble	200 lignes
Lyon-IV	1.000 lignes
Marseille-IV	1.000 lignes
Paris-VIII	2.000 lignes
Strasbourg-II	600 lignes
Tours	800 lignes
Valence	1.000 lignes

Par cet effort la France aura dans ce domaine rattrapé son retard par rapport aux nations qui lui sont économiquement comparables, et occupera dans un ou deux ans un rang enviable en matière de densité télex.

En effet, le nombre de ses abonnés se situera en fin d'année 1970 entre 25.000 et 26.000 alors que celui de la Grande-Bretagne était voisin de 30.000 en mai dernier et n'avait augmenté que de 12,8 % dans les 12 mois précédents.

ANNEXE XV

RAPPORT SUR LES ACTIVITES DE 1970 ET LES PROJETS POUR 1971 DE LA SOCIETE MIXTE POUR L'ETUDE ET LE DEVELOPPEMENT DE LA TECHNIQUE DES CENTRES POSTAUX MECANISES (SOMEPOST)

1. — Généralités.

Somepost, société d'économie mixte, créée en 1962 sous forme de société à responsabilité limitée, a été transformée en groupement d'intérêt économique en 1969.

Les nouveaux statuts de la société ont été approuvés par décret en date du 5 mars 1969.

Somepost groupe l'Etat et quatorze sociétés privées.

L'article 3 des statuts définit le domaine technique où doit s'exercer l'activité de la société :

« Le groupement a pour objet dans le domaine des matériels postaux et des installations postales mécanisées, d'effectuer toutes études qui peuvent lui être confiées soit par l'Administration française des Postes et Télécommunications, soit par des administrations ou organismes étrangers. »

En ce qui concerne les études demandées par l'Administration française des Postes et Télécommunications, celles-ci portent essentiellement sur l'ingénierie.

Ces fonctions d'ingénierie comprennent notamment :

— l'établissement, en toute compatibilité avec le bâtiment et conformément aux schémas de principe remis par l'Administration, des plans d'installation et de montage, ainsi que tous autres documents nécessaires et indispensables à la passation des marchés, à la réalisation et à la mise en place des équipements ;

— la conduite et la coordination des travaux d'exécution suivant un calendrier mis au point d'un commun accord avec le service responsable de l'Administration.

En ce qui concerne les pays étrangers, les activités du groupement peuvent porter sur :

— toutes les études d'ordre technique ou financier, consultations et travaux relatifs aux questions et problèmes concernant leur service postal ;

— l'étude des installations susceptibles d'être faites, des possibilités de transformation ou d'amélioration des installations existantes ;

— l'étude, l'élaboration, la coordination et même la surveillance de tous programmes de travaux, la recherche de toutes entreprises ou de tous organismes susceptibles de réaliser les programmes en question ;

— la prospection et la négociation de tous contrats et marchés.

En outre, le groupement pourra, sur avis favorable du conseil de surveillance et après consultation écrite de tous les participants, se charger de toutes opérations faisant appel à des techniques similaires à celles utilisées dans les services postaux, sauf opposition écrite de l'un des participants formulée dans un délai de quinze jours après le lancement de la consultation.

Le groupement peut déposer, acquérir, posséder, exploiter ou concéder tous brevets, licences françaises ou étrangères susceptibles d'être employés totalement ou partiellement.

Dans les limites ainsi fixées à ses activités, Somepost exerce en France les fonctions suivantes :

1° Elle constitue un bureau « d'ingénierie » chargé des études d'architecture industrielle, des installations de mécanisation postale à partir des avant-projets établis par la Direction générale des Postes et de la conduite et de la coordination des travaux de mise en place de ces installations dans les centres de tri et bureaux importants.

2° Elle procède aux études à caractère général que lui confie la Direction générale des Postes.

3° Elle assure une mission d'information et de documentation technique et à cet effet doit recueillir et diffuser, auprès de l'Administration et des constructeurs, toutes informations techniques susceptibles d'intéresser le domaine de la mécanisation postale et gère un portefeuille de brevets.

4° Elle constitue en outre un organisme d'étude des problèmes de mécanisation postale par l'entremise d'une commission consultative technique qui groupe des représentants de la Direction générale des Postes et des services d'exploitation, du C. N. E. T. et des constructeurs.

A l'étranger elle assure :

1° La conduite des études confiées par des administrations ou organismes étrangers ;

2° Une mission de prospection afin de faire connaître les techniques françaises et s'efforcer de les implanter dans des pays étrangers.

*

* *

Le groupement est administré par un directeur général assisté d'un directeur qui doit se conformer aux directives d'un conseil de surveillance.

Le conseil de surveillance comprend cinq représentants de l'Etat, dont le directeur général des postes, président, et cinq représentants des « participants » ; en cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

Le directeur général et le directeur sont deux fonctionnaires placés en position de détachement : le premier, ingénieur général des télécommunications ; le second, administrateur des Postes et Télécommunications.

Le contrôleur financier auprès du Ministère des Postes et Télécommunications a été désigné pour assumer les fonctions de contrôleur d'Etat auprès de la société, dont la gestion et les comptes sont au surplus soumis à la commission de vérification des comptes des entreprises publiques.

2. — Activités de la société en 1970.

2.1. En France.

Dans le domaine des études d'ingénierie, l'activité s'est poursuivie sur les centres de tri ou les bureaux de Marseille-gare, Maine-Montparnasse, Bordeaux-gare, Périgueux, Nancy-gare, Epinal-R. P., Châlons-sur-Marne, Clermont-Ferrand, Toulouse-Minimes.

Elle s'est portée en outre sur les bureaux ou centres de La Rochelle, Laroche-gare, Niort, Besançon, Paris-R. P., Levallois, Avignon.

Sur le plan de la coordination des travaux d'installation, l'activité de Somepost s'est exercée essentiellement sur les bureaux ou centres de tri de Marseille-gare, Maine-Montparnasse, Bordeaux-gare, Laroche-gare, Bordeaux-R. P., Paris-R. P., La Rochelle, Caen-gare, Saint-Etienne.

Dans le cadre des études à caractère général, elle a participé aux études de système conduites au sein d'un groupe d'études dirigé par la Direction générale des Postes en vue de déterminer la structure future du réseau postal dans l'hypothèse d'une automatisation du tri.

Quant à la commission consultative technique, elle s'est vue à nouveau confier un programme d'études fixé par le conseil de surveillance sur proposition du Directeur général des Postes en fonction des problèmes qui se posent à la Direction générale des Postes en matière de mécanisation postale.

2.2 A l'étranger.

L'exécution des contrats conclus avant le 1^{er} janvier 1970 s'est poursuivie :

— République arabe unie : le montage des installations du centre de tri d'Alexandrie est terminé. Les essais de réception doivent débuter prochainement ;

— Yougoslavie : le contrat d'ingénierie relatif au bureau de Zagreb vient de s'achever ;

— Portugal : une étude préliminaire en vue de la création d'un centre de tri de colis aux Açores a été confiée à SOMEPOST et exécutée ;

— Mexique : l'exécution du contrat conclu pour l'étude et la mécanisation de centres de tri à Mexico se poursuit.

La mise en service du centre de tri des paquets et colis est prévue pour la fin de l'année.

La prospection s'est poursuivie notamment en direction des pays de l'Europe de l'Est, de l'Amérique latine et du Moyen-Orient.

3. — Projets pour 1971.

En France les activités de SOMEPOST se poursuivront dans les mêmes secteurs qu'en 1970.

A l'étranger, outre les contrats en cours d'exécution, SOMEPOST intensifiera sa politique de prospection.

ANNEXE XVI

BILAN 1969, LES ACTIVITES EN 1970 ET LES PROJETS POUR 1971 DE SO. CO. TEL.

(Société mixte pour le développement de la technique de la commutation
dans le domaine des télécommunications.)

I. — Organisation et bilan.

La société SO. CO. TEL. a été créée le 5 février 1959 et groupe avec l'Etat les cinq constructeurs de centraux télégraphiques et téléphoniques, à savoir :

- Association des ouvriers en instruments de précision (A. O. I. P.) ;
- Compagnie générale de constructions téléphoniques (C. G. C. T.) ;
- Compagnie industrielle des télécommunications (C. I. T.) ;
- Le Matériel téléphonique (L. M. T.) ;
- Société française des téléphones Ericsson (S. T. E.).

Par décret en Conseil d'Etat du 28 septembre 1968, SO. CO. TEL. a été transformée en Groupement d'intérêt économique, forme juridique nouvelle mieux adaptée à la nature de sa mission.

L'assemblée des membres du groupement a demandé par une décision prise le 11 juin 1970 que SO. CO. TEL., qui devait prendre fin le 31 décembre 1970, soit prorogé jusqu'au 31 décembre 1975, sauf cas de dissolution anticipée. Un projet de décret a été établi dans ce sens. Le Directeur assume les fonctions d'administrateur dans la limite des pouvoirs qui lui sont délégués. Le groupement est soumis au contrôle économique et financier de l'Etat, la participation de ce dernier au capital social étant majoritaire.

Le bilan de SO. CO. TEL. est établi selon les directives du Plan comptable. En outre, il est assujéti au contrôle de la commission de vérification des comptes des entreprises publiques et, pour les éléments de la rémunération du personnel, de la commission interministérielle de coordination des salaires des entreprises publiques.

Le bilan de la Société, au 31 décembre 1969, présente un actif et un passif en équilibre pour un total de 1.979.594,42 F (voir tableau annexe).

Quant aux activités, elles sont limitées au domaine technique correspondant aux systèmes de commutation (centraux). Elles ont pour objet de permettre aux administrations de l'Etat la réalisation d'installations en France métropolitaine, dans les départements et territoires d'outre-mer ou dans les Etats qui étaient antérieurement placés sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France.

Ces activités concernent :

- l'acquisition des droits de propriété industrielle, leur répartition et leur défense ;
- la constitution d'un laboratoire commun chargé, pour le compte des membres du groupement, de l'étude et de la mise au point de systèmes de commutation ; cette unité est décentralisée à Lannion (Côtes-du-Nord) ;
- la coordination technique des travaux des membres du groupement et l'établissement d'une documentation.

En outre, le groupement peut être amené à réaliser toute autre tâche qui lui serait confiée par l'unanimité de ses participants et de l'Etat.

II. — Activités de SO. CO. TEL en 1970.

Comme en 1969, les actions menées concernent la commutation électromécanique (téléphonique et télégraphique) et la commutation électronique.

Commutation électromécanique.

Les travaux de conception ou de perfectionnement des systèmes de commutation crossbar mis en œuvre dans le réseau français ont été poursuivis dans le cadre des sous-commissions et groupes de travail de SO. CO. TEL. Ces études, assurées de concert par l'administration des P. T. T. et les sociétés participantes, ont été marquées du souci constant de « normalisation ».

L'expansion rapide du nombre de lignes dans le réseau a conduit plus particulièrement à la définition d'autocommutateurs de grande capacité.

Les documents de normalisation de tous ces matériels dont certains sont diffusés depuis le début de l'année, seront tous édités fin 1970, qu'il s'agisse de définition d'autocommutateurs téléphoniques ou télégraphiques, ou des méthodes à appliquer en ce qui concerne leur maintenance.

Commutation électronique.

Dans le cadre du programme général de SO. CO. TEL., au sein des groupes de travail et avec la participation des laboratoires du groupement à Lannion, les efforts ont essentiellement porté sur les expériences en cours, dites Platon et Pericles, qui doivent servir de base au système futur unique de commutation électronique SO. CO. TEL E 1 :

- la première constitue un autocommutateur de type temporel qui a été mis en service dans la région de Lannion et donne toute satisfaction ;
- la seconde concerne la réalisation de deux centraux électroniques urbains de type spatial dont l'un, situé à Clamart (Michelet) a déjà fait l'objet d'une mise en service réduite et doit être définitivement connecté au réseau à la fin de l'année ; quant à l'autre sis à Maisons-Laffitte, sa mise en service doit intervenir à la fin de l'année 1971.

III. — Projets pour 1971.

En plus des travaux permanents placés sous le signe de la « normalisation » (portant essentiellement sur la commutation classique) seront poursuivis tous travaux d'investigation de nature à permettre le choix que fera l'administration d'un système unique de commutation électronique SO. CO. TEL E 1.

Dans ce même dernier cadre, la définition de moyens perfectionnés d'exploitation et de maintenance en vue de l'élaboration d'une doctrine du test des systèmes de commutation électronique constituera un objectif prioritaire.

On peut citer également au programme général de SO. CO. TEL :

- l'expérimentation du code de signalisation C. C. I. T. T. n° 6 avec la mise en service dans le courant de l'année d'un autocommutateur international ;
- la poursuite des travaux tendant à constituer un réseau à commutation automatique pour transmission de données (CADUCEE) ;
- la définition précise des règles d'écoulement du trafic du comportement des systèmes de commutation à ce point de vue, en même temps que la conception corrélative d'équipements élaborés d'observation de trafic.

Bilan au 31 décembre 1969.

ACTIF					PASSIF		
	Montant brut.	Amortissement.	Montant net.	Totaux partiels.		Montant.	Totaux partiels.
Immobilisations :					Capital propre et réserves :		
214 Matériel et outillage	491.330,20	420.373,24	70.956,96		100 Capital social	12.120	12.120
215 Matériel de transport	37.678,77	24.900,84	12.777,93		14 Subventions d'équipement re-		
2160 Mobilier et matériel de bureau.	87.732,66	66.719,54	21.013,12		ques :		
2161 Mobilier et matériel d'études.	520.219,79	404.432,36	115.787,43		1410 Membres du groupe-		
2162 Agencements, aménagements,					ment	2.198.257,20	
installations	26.775,24	20.398,96	6.376,28		1411 Etat	68.638,32	
23 Immobilisations en cours	1.103.158,86	»	1.103.158,86		147 Moins subventions ins-		
					crites à pertes et		
					profits	936.824,94	
Total	2.266.895,52	936.824,94	1.330.070,58	1.330.070,58	Total	1.330.070,58	1.330.070,58
Autres valeurs immobilisées :					16 Emprunts à plus d'un an :		
25 Prêts à plus d'un an	184.412,11	»	184.412,11		1631 Membres du groupe-		
					ment	186.376,52	
Total	184.412,11	»	184.412,11	184.412,11	Total	186.376,52	186.376,52
Valeurs réalisables à court					Dettes à court terme :		
terme ou disponibles :					40 Fournisseurs	6.052,73	
56200 Crédit lyonnais	116.934,93	»	116.934,93		445 Comptes courants des membres		
56201 Société générale	11.923,35	»	11.923,35		du groupement	242.455,19	
565 Chèques postaux	328.590,34	»	328.590,34		46 Crédoeurs divers	24.988,91	
570 Caisse siège social	4.312,31	»	4.312,31		47 Comptes de régularisation Pas-		
571 Caisse Lannion	3.350,80	»	3.350,80		sif	177.530,49	
Total	465.111,73	»	465.111,73	465.111,73	Total	451.027,32	451.027,32
Total général				1.979.594,42	Total général		1.979.594,42